

Campagne
« FRANCAIS SI VOUS
SAVIEZ... »

Articles de presse



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75345 paris cedex 11 - tél. : (1) 48.06.88.00 - fax : (1) 48.06.88.01

COMMUNIQUE

FRANCAIS, SI VOUS SAVIEZ!

Depuis un an d'application des lois gouvernementales relatives à l'immigration, de plus en plus d'hommes, de femmes, d'enfants vivent dans la misère et dans la peur. Ce sont ceux que l'on appelle les « sans papiers », les étrangers qui se trouvent en situation irrégulière, bien souvent parce que des droits fondamentaux tels que le droit de vivre en famille, le droit de se marier, le droit d'asile ont été bafoués.

Chaque jour, des couples sont séparés, des enfants arrachés à leurs parents, des malades atteints de pathologie grave sont expulsés, ce qui signifie l'arrêt brutal du traitement et, à brève échéance, la mort.

Des Algériens, des réfugiés de l'ex-Yougoslavie et tant d'autres dont la vie est menacée dans leur pays d'origine y sont renvoyés avec comme conséquence leur arrestation, la torture et souvent également la mort.

Sans exagération aucune, nos militants sont au bord de « l'asphyxie » devant le nombre grandissant de situations dramatiques dont ils peuvent avoir connaissance au cours des permanences qu'ils tiennent et qui nécessitent un traitement au cas par cas.

Le MRAP a décidé d'organiser à l'occasion du 10 DECEMBRE, JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME, une campagne de mobilisation et de sensibilisation de l'opinion publique sur le thème « Français si vous saviez! ». Diverses manifestations se tiendront en province, mais aussi à Paris où un meeting est prévu à la Bourse du Travail, salle Jean Jaurès, rue du Château d'Eau à Paris (M° République) de 13 à 18 heures.

Au cours de ce meeting, divers témoignages seront apportés pour illustrer les problèmes les plus graves que pose la législation sur le séjour des étrangers.

D'ores et déjà, une pétition nationale portée par un certain nombre de personnalités a été lancée*.

le 6 décembre 1994

* Premiers signataires: Sara ALEXANDER, Henri ALLEG, Mouloud AOUNIT, Lucie AUBRAC, Etienne BALIBAR, Jacques BERQUE, Claude BOURDET, Alain CALLES, Jean-Pierre CHABROL, François CHAUMETTE, Jean CHESNAUX, Didier DAENINCKX, Suzanne de BRUNHOFF, Jean-Luc EINAUDI, René GALLISSOT, Albert JACQUARD, Jean-Jacques KIRKYACHARIAN, Mehdi LALLAOUI, Bernard LANGLOIS, Renée LE MIGNOT, Claude LIAUZU, LOUP, Colette MAGNY, Marie-Claire MENDES FRANCE, Paul MUZARD, Gérard NOIRIEL, Marc OGERET, Charles PALANT, Hélène PARMELIN, George PAU-LANGEVIN, Gilles PERRAULT, Nicolas PIGNON, Frédéric POTTECHER, François PRUNET, Catherine RIBEIRO, Robert SABATIER, Elias SAMBA, SINE, Francesca SOLLEVILLE, Jean SURET-CANALE, Patrick TORT, Claude VINCI, Jean-Pierre WIAZ.



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél. : (1) 48.06.88.00 - fax : (1) 48.06.88.01

COMMUNIQUE

FRANCAIS SI VOUS SAVIEZ

Une rencontre nationale des permanences d'accueil et d'aide aux étrangers du MRAP s'est tenue à ST DENIS le 5 novembre 1994.

Devant l'ampleur des dénis de droits consécutifs aux lois gouvernementales sur l'immigration, souvent dans l'anonymat, voire l'indifférence, le MRAP a décidé d'initier une campagne nationale d'information et de mobilisation sur le thème « Français si vous saviez ».

En effet, près de nous, des hommes, des femmes et des enfants vivent dans la misère et la peur. Ce sont ceux qu'on appelle « les sans papiers ». Les étrangers qui se retrouvent en situation irrégulière parce que des droits fondamentaux ont été bafoués : droit de vivre en famille, droit de se marier, de circuler, droit d'asile. Souvent ces hommes, ces femmes, ces jeunes étaient parfaitement intégrés en France et n'ont plus aucune attache dans le pays d'origine. Ils se retrouvent jetés dans la clandestinité, sans droit au travail, sans couverture sociale, sans toit, sans droit à la parole.

Chaque jour des familles sont éclatées, des enfants séparés de leurs parents, des grands malades expulsés, des personnes dont la vie est menacée sont reconduits dans leur pays d'origine.

La campagne nationale du MRAP a pour objectif de briser le mur du silence qui entoure ces violations quotidiennes des droits de l'Homme et de sensibiliser l'opinion publique sur le danger pour tous que représente l'acceptation de déni de droit. En effet, lorsque les droits des uns sont bafoués, ce sont les droits de tous qui sont menacés.

Cette campagne s'appuie sur une pétition nationale, un appel de personnalités, des réunions publiques, des conférences de presse locales et sur l'organisation d'un meeting à PARIS le 10 décembre, journée internationale des Droits de l'Homme.

Paris, le 7 Novembre 1994



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél. : (1) 48.06.88.00 - fax : (1) 48.06.88.07

COMMUNIQUE

EXPULSION DE FAMILLES D'ENFANTS FRANCAIS

Ils sont étrangers, parents d'enfants français, donc pas expulsables. Ils n'obtiennent pas pour autant un titre de séjour qui leur permettrait de vivre normalement en France. Ces hommes et ces femmes, sont la traduction concrète des effets des lois Pasqua Balladur Weil qui dans les faits fabrique des clandestins légaux dénier de droit de vivre en famille ; au séjour, à l'emploi.

Un rassemblement de ces familles a eu lieu lundi 7 novembre devant le Ministère des Affaires Sociales à l'initiative de l'association PLEIN DROIT. Plus de 200 personnes, hommes, femmes et enfants demandaient que leur situation administrative soit régularisée et avaient décidé de se maintenir sur place jusqu'à ce qu'ils obtiennent satisfaction.

A la revendication légitime d'un droit élémentaire, les pouvoirs publics ont répondu par la force. A 5 heures du matin, les familles ont été violemment dispersées par les forces de police, certaines d'entre elles ont été arrêtées alors qu'elles s'apprêtaient à prendre le métro.

Le MRAP s'élève contre cette réponse indigne de la patrie des « droits de l'homme ». Il réitère sa demande de l'ouverture de négociations avec le Ministère de l'Intérieur et des Affaires Sociales, en vue d'un règlement digne et respectueux des valeurs qui fondent l'état de droit, pour le moins : du droit au séjour, de vivre en famille en France. Il demande la libération de toutes les personnes arrêtées.

Paris, le 8 Novembre 1994

Différences

mr
ap

OCTOBRE 1994 - N° 156

EDITO

FRANÇAIS, SI VOUS SAVIEZ

De Versailles, de Dreux, de Nice, de Pau, de Paris, de Rouen, vous êtes de plus en plus nombreux à nous écrire pour nous relater l'énergie que vous déployez pour tenter de dénouer des situations kafkaïennes. Ces situations, dramatiques, dont vous nous parlez, s'apparentent dans les faits à un «déplacement de population». Et ce sont les lois Pasqua-Balladur qui les autorisent. De qui s'agit-il? De malades expulsés; de personnes contrôlées non pas par ce qu'ils ont fait mais par ce qu'ils sont; de parents intimidés et dissuadés de scolariser leurs enfants; de fonctionnaires zélés de la Poste ou des mairies qui pratiquent la délation de gens en situation irrégulière. Cette réalité se heurte à l'indifférence voire à l'acceptation. «L'Etat de droit s'arrête où commence la raison d'Etat» dit Monsieur Charles Pasqua. C'est au nom de cette raison d'Etat qu'il méprise le droit à la justice. L'expulsion des jeunes de Lyon, Abdelkrim Youbi et Mouloud Madaci, l'affaire de Folembay en sont des exemples frappants. La présomption de culpabilité l'emporte sur la présomption d'innocence. Quels que soient les obstacles, les durcissements et les difficultés rencontrés, le MRAP ne saurait renoncer et accepter que les droits fondamentaux de circuler, de se soigner, de s'exiler soient bafoués. Notre devoir de solidarité s'impose avec force aujourd'hui plus qu'hier. Nous devons aussi prévenir et alerter l'opinion publique anesthésiée par des stratégies de «diabolisation» ainsi que les amalgames explicitement suggérés (insécurité-immigration=terrorisme, Islam=intégrisme) des dangers qu'encourt ainsi l'Etat de droit. Eclairer l'opinion que l'acte I de la pièce qui se joue aujourd'hui contre les droits fondamentaux des immigrés n'est que le prélude de l'acte II où ce sont les libertés de tous qui seront en jeu. Le projet de loi Sécurité et Liberté en est une illustration flagrante. Demain, c'est le droit de manifester qui va être charcuté sur l'autel de la raison d'Etat. C'est la liberté d'aller et venir qui sera mise sous la surveillance des caméras qui fleuriront sur les axes routiers. Notre devoir est de résister, d'agir, mais aussi d'informer. C'est le sens de la campagne que le MRAP mènera sur le thème «Français, si vous saviez» avec une activité centrale le 10 décembre, Journée des Droits de l'Homme. Nous y reviendrons le mois prochain.

Mouloud AOUNIT

PORTRAITS D'EXILES ALGERIENS «JE VOULAIS CONSTRUIRE LE BONHEUR COLLECTIF»

Nous avons interrogé deux exilés algériens en France. Une femme, Dalila Meziane, avocate, à laquelle l'OFPPA a refusé l'asile politique tout en reconnaissant les faits rapportés et les dangers qu'elle encourt à retourner en Algérie. Au moment où ce numéro est fabriqué, elle doit être entendue par la Commission de recours. Nous avons également interviewé Arezki Metref, journaliste, co-fondateur avec Tahar Djaout du journal Ruptures. Tahar Djaout a été assassiné le 26 mai 1993. L'histoire de Dalila et d'Arezki et leurs expériences montrent après coup l'invisibilité en France de l'activité des intellectuels algériens qui ont tenté, à l'intérieur du système du parti unique, de lutter pour les libertés. Tous deux vivent dans une précarité administrative et matérielle d'autant plus difficile à assumer qu'ils jouissaient chez eux d'un statut social et symbolique évident.

Je suis orpheline de père et de mère. Mon père est mort au maquis, ma mère a été tuée par l'OAS. Dans ma famille, c'est-à-dire chez mes oncles, la loi était faite par les mâles. Enfant, je travaillais déjà comme une bête; je faisais jusqu'à vingt pains par jour. Pourtant j'avais des activités culturelles; ce n'était pas toléré alors on me battait, mais mon corps était habitué aux coups et donc je continuais. Et puis ils ont voulu me marier. A douze ans, j'ai quitté le toit familial, je me suis enfuie. C'était la galère, j'étais à la recherche d'un lieu d'accueil auquel je pouvais prétendre en tant que fille de chouhadas (1). J'ai obtenu des hébergements provisoires et puis de manière plus stable dans un centre d'accueil d'enfants de chouhadas à Alger. En 1972 ce centre a fermé ses portes et nous nous sommes retrouvés à la rue. J'ai fait ma première grève de la faim dans l'enceinte du ministère des moudjahidin : je demandais un toit. J'ai été hébergée de 1972 à 1976 par des familles de camarades de classe. Je suivais les cours du lycée Frantz Fanon. A la rentrée de 1977/78, la direction du lycée m'a fait savoir que je devais rejoindre un lycée dans un département où j'aurais un tuteur. Bien que j'avais dix-neuf ans, j'étais toujours considérée comme mineure!

Lire la suite page 4 et 5

COMMEMORATION DU 17 OCTOBRE

Le MRAP renouvelle cette année ses actions pour la commémoration du 17 octobre 1961. Un rassemblement sur le Pont Saint Michel à Paris est organisé et la pétition lancée l'an dernier à la même époque est relancée à la signature. Vous pouvez vous la procurer dans le numéro de Différences de novembre 1993 ou en vous adressant au siège de l'association.

SOMMAIRE

Chrono du mois	p. 7
Discriminations à l'école	p. 7
Portrait d'exilé algérien	p. 7
Une si proche Algérie, les actions du MRAP	p. 7
Bilan du voyage de l'exposition	p. 8
Code de la nationalité et ex-colonies	p. 9
Un an après les accords israélo-palestiniens	p. 10/11
Massacres coloniaux	p. 11
Déclaration du Bureau national	p. 12
Hommage à Hubert Lallemant	p. 12

COMMÉMORATION DU 17 OCTOBRE

Plusieurs dizaines de personnes et d'associations se sont retrouvées, à l'appel du MRAP, le 17 octobre dernier au Pont Saint-Michel pour commémorer la ratonnade du 17 octobre 1961. Extrait du discours du secrétaire général du MRAP.

Il y a 33 ans, le jeudi 17 octobre 1961, s'écrivait dans Paris l'une des pages les plus sanglantes de notre Histoire. Ce jeudi noir, vers 20 heures, plusieurs cortèges de manifestants algériens défilent pacifiquement dans Paris, bravant le couvre-feu imposé par un certain Maurice Papon. Ce jour-là des manifestants, hommes, femmes et enfants, dont beaucoup s'étaient endimanchés, allaient vivre un cauchemar. A 20h.15, la police charge, matraque, tire sur la foule, embarque des manifestants. Toute la nuit, la traque se poursuit terrible. Plusieurs centaines sont ligotés vivants, noyés dans la Seine. D'autres seront matraqués dans les commissariats. Derrière nous, dans la cour de la Préfecture, sous les yeux du Préfet, M. Papon, on dénombrera plusieurs dizaines de victimes. Ce jour-là, la peur et l'indifférence ont cédé devant les brutalités de ce qu'il faut appeler une "ratonnade": 200 Algériens ont été tués; 11 528 raflets et parqués pendant plusieurs jours à la Porte de Versailles ou au Stade Pierre de Coubertin.

Si le MRAP est aujourd'hui présent, comme il l'était déjà le 8 novembre 1961 en organisant un meeting à la Salle Lancry pour protester contre cet acte barbare, et présent aussi le 11 novembre, en mobilisant plus de 2 000 personnes dans les rues de Paris, c'est parce que l'action contre le racisme suppose une mobilisation permanente contre toutes les exclusions et notamment l'exclusion de la mémoire.

Trente ans ont été nécessaires avant que la chape de plomb qui pèse sur la tragédie du 17 octobre commence à se lever un peu. Certes, les combats du MRAP et d'autres ont contribué à lever

une partie du voile sur cette période; cependant nous ne pouvons aujourd'hui nous en satisfaire, il faut le reconnaître. Aujourd'hui encore, la France n'assume pas encore totalement son histoire.

Une étude portant sur 7 manuels d'Histoire de classe de terminale menée par des enseignants, membres du MRAP, montre à quel point il est encore difficile d'aborder le chapitre de la guerre d'Algérie: 3 de ces livres ne traitent pas de la guerre comme d'une guerre coloniale, mais l'abordent exclusivement dans son rapport à l'évolution politique intérieure française; un autre pare le mot guerre de guillemets; les autres utilisent un vocabulaire non dénué d'ambiguïté parlant de cancer algérien; enfin un seul fait référence au 17 octobre.(...)

Nous revendiquons aussi que soit révisée la loi de 79 sur les archives qui les rend inaccessibles. Faudra-t-il attendre qu'il n'y ait plus une seule mémoire vivante pour qu'on sache ce qui s'est passé précisément durant cette période et notamment ce qui s'est produit à la préfecture de Paris?

Autre fait significatif de cette journée portée disparue: l'inacceptable impunité. Comment accepter, en effet, que M. Maurice Papon, délégué aux affaires juives de la Préfecture de Bordeaux durant l'Occupation, responsable de la déportation de plusieurs centaines de Juifs ne soit pas jugé de ses crimes? Celui-là même qui fut préfet de Paris durant dix ans et le chef d'orchestre de cette "ratonnade"? Comment accepter, au nom de la mémoire de toutes ces victimes et au nom d'une certaine idée de la morale, que ce fonctionnaire ait accédé, malgré un très lourd passé, aux

responsabilités publiques les plus hautes telles que ministre de la République dans le Gouvernement Barre de 1978 à 1981?

Si nous avons des leçons à tirer de ce passé pour le présent et pour l'avenir, c'est une mobilisation permanente contre l'indifférence et la peur. Au-delà de la commémoration, notre réponse est la solidarité effective et concrète.

Car l'indifférence fut présente le 17 octobre 1961 dans l'attitude d'une partie de la population, dans ce silence qui s'apparente à de la complicité. Il y eut des badauds pour aider les policiers à arrêter ceux qui tentaient de se cacher; des conducteurs de la RATP réquisitionnée pour une sale besogne. Ce type de comportement pèse encore aujourd'hui sur des logiques, des pratiques et des lois qui prennent en otage l'Autre, celui qui est différent parce qu'inunigré, celui qui est un suspect a priori, celui sur qui on fait peser tous les maux de notre société. (...)

Comment ne pas être solidaires de ces démocrates algériens qui sont contraints à demander l'accueil en France et qui, par l'attitude du gouvernement et de l'administration en général, sont victimes de non-assistance à personnes en danger.

J'ai conscience que ce combat contre le racisme et contre l'oubli, est difficile dans une société sans repères; mais c'est très précisément cette fonction du devoir de ne pas oublier et de la mobilisation sur des valeurs qui fondent toute démocratie, que nous pourrions juguler les maux encore plus graves qui nous guettent.

Mouloud Aounit

UN FILM À VOIR LUMIÈRE NOIRE DE MED HONDO

Adapté du roman de Didier Daeninckx, du même titre, paru en 1987 (chez Gallimard), ce nouveau film de Med Hondo était en préparation depuis plusieurs années. Et comme toujours, comme *Sarraounia* notamment, Hondo a tenu parole. Le contexte est clair: il s'agit de la France de la "première cohabitation" et M. Pasqua en est un protagoniste invisible mais omniprésent. Souvenez-vous des Maliens et du charter... Un vrai polar, une vraie histoire ou plutôt plusieurs histoires en une... Un très bel accompagnement musical.

Sortie en salle à Paris le 30 novembre.

"FRANÇAIS SI VOUS SAVIEZ"

Rendez-vous le 10 décembre

Sous ce titre évocateur et selon notre orientation confirmée lors du dernier Conseil National, nous entendons renouveler le visage de notre campagne pour la régularisation des "sans papier" et sensibiliser l'opinion publique. Nous lançons ce défi car nous sommes convaincus que la population de France est, dans sa majorité, antiraciste, démocrate et humaniste à condition qu'elle sache la vérité.

Le MRAP a de grandes difficultés pour médiatiser les atteintes quotidiennes aux droits de l'Homme dont nous sommes témoins. Aussi faut-il au maximum déclencher des actions locales unitaires, avec tous les groupes sociaux concernés (associations amies, Eglises...).

C'est pourquoi nos fédérations, nos comités locaux, nos permanences d'accueil et d'intervention doivent relever et consigner par écrit tous les cas dramatiques que nous rencontrons: jeunes parvenant à l'âge de 16 ou 18 ans renvoyés loin de leurs familles

installées en France parce que les ayant rejoint hors procédure légale de regroupement familial et donc reconduits dans un pays où ils n'ont plus aucune attache; familles éclatées par rejet de la procédure de regroupement familial; parents d'enfants français auxquels on refuse de reconnaître l'authenticité de leurs responsabilités parentales; couples mixtes ou non, séparés sine die; réfugiés authentiques de toutes origines, notamment ou algériens, reconduits au pays où leur liberté et leur vie sont en danger; grands malades ou grands infirmes étrangers reconduits dans leur pays; jeunes gens arrivés tout petits en France et bannis loin des leurs du fait de la "double peine"; familles et personnes vivant depuis de longues années en France "clandestinisées" par les pouvoirs publics et constamment menacées d'un retour forcé dans un pays où ils n'ont plus aucune attache.

Sur la base de cette réalité que nous refusons, provoquons dans l'unité avec tous les groupes associatifs possibles,

des conférences de presse, des réunions publiques où nous témoignons de ces violations quotidiennes des droits de l'Homme, de la famille et de l'enfant. Nous nous attacherons à faire remonter au siège national du MRAP ces divers témoignages et ces comptes-rendus de réunions en vue de produire un grand livre blanc destiné aux médias et aux pouvoirs publics concernés.

Une grande journée d'action est prévue par le MRAP pour le 10 décembre 1994 qui donnera lieu à un meeting-témoignage. Nous comptons également rédiger sous ce titre un tract en direction de l'opinion à faire massivement connaître avant comme après le 10 décembre 1994. Nous inviterons ce jour-là et les mois suivants les associations antiracistes, les Eglises, les syndicats, les partis politiques, à poursuivre avec nous cette action auprès de l'opinion publique et du gouvernement.

Francis Franet
Secrétaire National chargé
des Immigrés et des Réfugiés

Différences

89, rue Oberkampf
75543 Paris Cedex 11
Tél. : 48 06 88 00
Télécopie : 48 06 88 01

Directeur de la publication
Mouloud Aounit

Gérant bénévole
Martial Le Nancq

Rédactrice en chef
Cherifa Benabdessadok

Administration - gestion
Patricia Jouhannet

Abonnements
Isabel Dos Martires
120 F pour 11 numéros/an
12 F le numéro

Mise en page
Arco - Tél. : 48 50 18 11

Impression
Montligeon
Tél. : 33 85 80 00

Commission paritaire
n° 63634 ISSN 0247-9095
Dépôt légal 1992-10

Différences

DÉCEMBRE 1994 - N° 158

EDITO

HORIZON 1995

Pour ce dernier numéro avant l'année prochaine, Différences accueille trois articles consacrés à l'activité du MRAP. François Prunet, dans le domaine de plus en plus difficile qui est le sien, trace le portrait d'un certain nombre de personnes qu'il connaît et qui sont confrontées à la dure réalité de "l'illégalité". Alain Ribat, qui inaugure sa collaboration à Différences, présente un premier bilan de l'activité des permanences d'accueil décentralisées tandis que Norbert Haddad consigne dans un bref panorama la vie des comités locaux durant ces derniers mois.

Voici donc une édition de votre journal très fortement axée sur la vie de l'association à la veille de son congrès. Renée Le Mignot, pour sa part, expose les raisons pour lesquelles le MRAP appelle à aider financièrement le Croissant rouge kurde tandis qu'Arezki Metref, journaliste algérien que nous avons interviewé en octobre, reprend pour Différences son métier de journaliste et interroge un professeur de droit, Nourredine Saadi, sur la question du voile et de la laïcité.

Enfin, au moment où ce numéro est au montage, plusieurs centaines de personnes ont manifesté à Paris à l'appel de l'Action pour les droits des malades étrangers en France (ADMEF) dont le MRAP est partie prenante. Il s'agissait de dénoncer l'expulsion de France des malades étrangers et de demander au gouvernement que ces personnes, atteintes le plus souvent de maladies graves, soient inexpulsables et qu'elles puissent bénéficier d'un titre de séjour et de l'accès aux soins.

Il faut aussi signaler dans la série des "atteintes au droit" par ceux qui, plus que le citoyen ordinaire, sont censés ne pas l'ignorer, la publication de novembre du journal du Syndicat de la Magistrature (Justice n°143); celle-ci révèle que les services du ministère de la Justice avaient averti ceux de l'Intérieur de l'illégalité de l'assignation à résidence des 26 islamistes de Folembay. En vain!

Chérifa Benabdessadok

FRANÇAIS SI VOUS SAVIEZ ! PORTRAITS DE VICTIMES DES NOUVELLES LOIS

Dans le cadre de la campagne "Français si vous saviez!", François Prunet, secrétaire national chargé de l'Immigration, trace le portrait d'un certain nombre de personnes dont les dossiers de séjour sont traités par les permanences d'accueil du MRAP. Par précaution élémentaire, les noms ont été changés ou désignés par des initiales. Eloquent.

"On ne peut pas accueillir toute la misère du Monde, il y a trop de chômeurs en France, fermer les frontières est inévitable, car si on laisse encore entrer des étrangers, ça va favoriser le racisme". A partir de ce postulat, sans cesse répété, de manière explicite ou pas, à un grand public désinformé, on peut tout justi-

fier et légalement, même le pire : refuser, à tous les ressortissants des pays pauvres des visas d'entrée en France, surtout si les demandeurs ont de bonnes raisons (familiales entre autres) de venir en France; refuser aux Algériens l'entrée en France, car le drame et les grands dangers qu'ils vivent sont uniquement considérés comme un péril pour notre pays et non comme motif humanitaire; saisir toute occasion de précarité notamment administrative pour ne pas proroger des titres de séjour. Et tant pis, si, l'on doit séparer des couples authentiques, séparer des enfants de leurs parents, qu'ils soient étrangers ou français; renvoyer au pays de leurs persécutions d'authentiques réfugiés, rendre inaccessible le droit d'asile; renvoyer dans un pays où ils ne pourront être soignés de grands malades ou des handicapés etc...Voici à votre lecture un petit échantillon de cet incessant fleuve de détresses que nous côtoyons quotidiennement dans nos permanences. Jugez sur pièces.

Lire la suite page 4

CONGRÈS DU MRAP 3, 4 et 5 février

Tous les adhérents de l'association à jour de leurs cotisations au 31 décembre 1994 peuvent y participer. Prennent part au vote les délégués, élus par les comités ou les fédérations et les membres au Conseil national sortant. Pour de plus amples informations, prenez contact avec les comités de vos lieux de résidence ou de travail.

SOMMAIRE

Chrono du mois	p. 2/3
Appel pour le CRK par Renée Le Mignot	p. 6
Echos des comités, Norbert Haddad	p. 7
Interview de Nourredine Saadi, juriste algérien par A. Metref	p. 8/9
Rencontre nationale des permanences d'accueil, Alain Ribat	p. 10/12
Décès d'Aldo Jourdan	p. 12

Suite de la page 1

FAMILLES MENACÉES D'ÉCLATEMENT

Le couple P. est haïtien. Les deux personnes résidaient régulièrement à Cayenne. Ils ont trois enfants. L'aînée, âgée de huit ans aujourd'hui, fut après une naissance difficile expédiée d'urgence en France par l'hôpital de Cayenne après quelques mois, puis revint avec sa mère à Cayenne. Mais à nouveau, elle dut d'urgence repartir en France où elle fit l'objet de soins hospitaliers jusqu'à ce jour pour la maintenir en vie, l'aider à respirer, la nourrir, lui apprendre quelques mots «papa, maman». Pour cette raison, le père, la mère et les deux plus jeunes enfants sont venus s'établir en France. Actuellement, ce séjour vient d'être remis en cause car la carte de résident de Cayenne ne donne pas droit au travail en France. Les parents sont invités à quitter le territoire. La préfecture a demandé au patron du père de le licencier (celui-ci, courageux, refuse !). La préfecture menace de confisquer le titre de séjour du père.

Monsieur A. est également haïtien et croyait sincèrement pouvoir s'établir en France métropolitaine avec son titre de résident. En France, il a épousé une réfugiée haïtienne, régularisée au regard du séjour à titre dérogatoire humanitaire. Ils ont deux très jeunes enfants. Sincèrement convaincus de leur bon droit, ils ouvrent en préfecture un dossier de naturalisation familiale. L'administration s'aperçoit qu'il s'agit d'une carte de Cayenne, refuse la nationalité, prévient le service des étrangers qui confisque le titre de séjour et invite le père à quitter le territoire français. Le préfet produit un arrêté de reconduite à la frontière.

DEMANDEURS D'ASILE

Monsieur N.S. est zairois et demandeur d'asile débouté. Pourtant, il a été persécuté et s'est évadé. En avril 1994, il a reçu une lettre de son frère lui recommandant de ne pas rentrer au Zaïre; il avait joint à cette lettre deux convocations de la police de Kinshasa. S'appuyant sur ces documents récents le concernant, il demande avec notre appui par lettre recommandée avec AR, une réouverture de dossier à l'OFPPA. L'OFPPA ne répond pas. A la section «Afrique», ils ont décidé de ne plus faire de réouverture de dossiers. N.S. est contrôlé par la police, placé en rétention, condamné pour délit de séjour irrégulier, reconduit à Roissy. Il va partir. Sa compagne de vie va accoucher. Avec un avocat, on réussit à faire appel. Il est donc

reconduit à Paris au tribunal à Cité. On témoigne de l'absence de réponse de l'OFPPA et des pièces à conviction. Jugement : il est assigné à résidence. Il a échappé au pire; mais pour combien de temps?

Monsieur J.A., réfugié haïtien, débouté du droit d'asile. Il a pourtant vu tuer à ses côtés, par les milices, son propre frère lors des premières élections d'Haïti. Essayant de régulariser sa situation au regard du séjour, il se rend à une convocation de police. Il est gardé en rétention et fait l'objet d'un arrêté de reconduite en Haïti. Il est marié et père d'un enfant de cinq ans. Suite aux interventions du MRAP et d'autres associations locales, il sera assigné à résidence.

Monsieur A.K. est turc, mais sa mère est d'origine kurde. Son village d'enfance est dans le Kurdistan turc. Appelée sous les drapeaux, il fuit la Turquie pour ne pas, devenu soldat, devoir participer à la répression des villages kurdes. Il vient en France rejoindre son père et y fait une demande d'asile politique. Il en sera débouté. Mais avant d'être débouté, entré avant novembre 91, il a donc eu droit au travail salarié. Il a donc travaillé. A ce moment là, il a connu une Française de quelques années plus âgée que lui, mère de deux enfants, abandonnée par son mari. Ils se sont aimés et ont vécu ensemble, partageant la charge des enfants, car le divorce n'était pas encore prononcé. Quand ce fut le cas en 93, ils se marièrent. Un enfant, français, est né de leur couple. A.K. a été convoqué en Commission de séjour. Constatant l'authenticité de sa vie de famille, celle-ci s'est prononcée pour l'attribution d'une carte de 10 ans; cela fait plus d'un an qu'ils sont mariés. Malgré l'avis de la Commission, la préfecture l'invite à quitter le territoire français.

JEUNES IMMIGRÉS DE 18 ANS EN PÉRIL

M.K. est ivoirienne, lorsqu'à l'âge de 12 ans elle perdit sa mère, son père étant déjà décédé, elle se trouva totalement orpheline. Le conseil de famille décida de la placer chez un tuteur ivoirien inconnu d'elle en France. Tout en aidant cette famille de tuteurs au niveau des tâches ménagères, elle fut un peu scolarisée et apprit assez de choses pour bien se débrouiller en français oral et écrit. Entre 16 et 18 ans, elle prépara et obtint dans un lycée professionnel un CAP de coiffure. Puis émancipée par ses tuteurs, elle fut embauchée comme vendeuse. A 18 ans, elle donna naissance à une fillette reconnue par son père (ivoirien né avant l'indépendance de la Côte d'Ivoire) et donc française. Elle continua à tra-

vailler seule pour élever l'enfant avec soin. Invitée à quitter le territoire français parce qu'entrée en France après l'âge de 10 ans sans procédure de regroupement familial, elle demeura cependant en France, mais sans carte de séjour. Néanmoins elle travaille à plein temps pour survivre avec l'enfant, en tant que tierce personne d'un grand infirme qui lui a d'ailleurs rédigé une promesse d'embauche. Voilà deux ans que nous demandons avec elle un avis favorable à la régularisation de sa situation de séjour à titre dérogatoire exceptionnel pour motif humanitaire. Nous avons réitéré nos demandes mais nous attendons toujours.

V.T. est aussi une jeune ivoirienne, née de l'adultère. Elle fut donc ainsi que sa mère, petite commerçante ambulante, chassée de la famille officielle; sa mère et elle-même vécurent avec cet autre homme qui était son père. Lors du décès de sa mère, la famille officielle l'arracha à son père pour l'éloigner en France chez des tuteurs ivoiriens inconnus d'elle. Elle avait 13 ans. Là s'arrêta sa scolarité francophone commencée en Côte d'Ivoire, pire encore, cette famille en fit une servante et elle fut parfois si mal traitée qu'elle fugua. Recueillie à Paris par des Évangélistes africains et reçue par une ancienne voisine française, elle fut confiée à la DDASS par le juge des enfants, elle fut à nouveau scolarisée en lycée professionnel y préparant un métier dans la restauration. Entre temps elle apprit la mort de son père. En Côte d'Ivoire, il ne lui reste personne pour l'aimer et la défendre. Ses seuls amis auxquels elle s'est beaucoup attachée sont l'amie française et ses éducateurs. Elle a été priée de quitter le territoire français malgré nos interventions multiples pour une régularisation de séjour à titre humanitaire.

E.K. est camerounais et vivait jusqu'à l'âge de 12 ans avec sa mère, petite commerçante ambulante, quand celle-ci mourut brutalement de maladie. Il fut alors confié à son père beaucoup plus âgé que sa mère et qu'il connaissait fort peu. Il serait d'ailleurs plus vrai de dire qu'il fut confié et mis à la charge de la famille amie qui avait recueilli son père, grand infirme grabataire. C'est alors que sa soeur attendit d'avoir stabilisé sa situation comme immigrée en France durant 2 ans; puis, gagnant assez bien sa vie, décida de le recueillir chez elle en France avec ses propres enfants. Elle en obtint alors la tutelle. En France, il fut scolarisé jusqu'à ce jour et se trouve actuellement en terminale G; il vient d'avoir 18 ans. Par ailleurs E.K. est très ami avec l'ancien aumônier de son école, et avec celui-ci, également aumônier d'un grand hôpital parisien, participe sou-

vent à des pèlerinages à Lourdes en tant que brancardier. Sa soeur aînée l'aime aussi fortement qu'une mère. Elle l'a écrit clairement aux pouvoirs publics compétents auprès desquels E.K. et nous-mêmes demandons la régularisation de sa situation de séjour à titre dérogatoire et pour motif humanitaire. Nous attendons une réponse et suivons cela de très près.

F.C. est congolaise; elle est arrivée en France avant l'accession du Congo à l'indépendance et n'a jamais quitté depuis notre pays, et devrait normalement être française à ce jour. Mais sa vie jusqu'à ce qu'elle ait trouvé son compagnon actuel fut une véritable galère. Abandonnée et volée par son ami qui lui prit même ses papiers, elle tomba dans une grave dépression et perdit son emploi. Depuis, elle a vécu ici ou là de petits boulots, puis a rencontré, cela fait 8 ans maintenant, son compagnon, et a vécu maritalement avec celui-ci et ils se sont mariés en 1993. Son mari est un français d'origine antillaise. Il a demandé pour son épouse la carte de résident. Il fut alors demandé des preuves de son arrivée en France. Tout à coup elle pensa à l'hôpital où elle fut soignée dès son arrivée en France ou presque pour sa dépression. On lui délivra un certificat d'hospitalisation de cette année-là (avant l'indépendance du Congo). Lorsqu'elle apporta cette pièce en préfecture de police, on osa lui dire que c'était trop tard. Le MRAP est en train d'intervenir pour ce vieux couple sympathique.

QUELQUES CAS DE MARIAGES MIXTES

Yamina est une jeune française d'origine tunisienne. Fiancée depuis plus d'un an à un jeune tunisien qu'elle aime authentiquement et librement, celui-ci vient en France pour l'épouser sous couvert d'un visa de court séjour. Ils demandent prorogation du visa et ne l'obtiennent pas. Celui-ci expire quelques jours avant le mariage. Au lendemain du mariage, ils vont en préfecture. Selon l'avenant à l'accord franco-tunisien signé en fin 1991, son mari entré régulièrement en France, conjoint d'une française, est attributaire de plein droit de la carte de 10 ans. On lui dit que la loi a changé pour tout le monde même pour les Tunisiens; qu'il faut qu'il retourne en Tunisie chercher un visa; et que, durant ce temps-là, son épouse française demandera pour lui une procédure de regroupement familial (nouvelle erreur puisque cette procédure ne concerne pas les conjoints français). La jeune épouse consternée vient nous raconter tout cela en permanence d'accueil. Aussitôt nous intervenons énergiquement auprès de la préfecture concernée pour

demander que cette erreur soit réparée. Il y aura des enquêtes de gendarmerie; cela durera 3 mois mais enfin, il est revenu.

QUE DOIT-ON EN PENSER?

Que doit-on penser ? Erreur, manque de compétence de certains employés de préfecture ? Ou zèle xénophobe dont l'auteur se dirait : "Allons-y, on verra bien si ça marche". Pourquoi cette question ? La réponse est contenue dans les faits suivants : deux autres couples franco-tunisiens sont venus nous trouver à la permanence, ayant essuyé un refus de séjour pour le conjoint étranger au motif que "la loi a changé pour tous les étrangers". Heureusement nous sommes intervenus à temps et en envoyant copie des accords franco-tunisiens -et on a obtenu gain de cause. Mais, par contre, d'autres couples mixtes que nous connaissons, qui se sont mariés au Consulat en Algérie ou en Tunisie, n'arrivent pas à obtenir reconnaissance d'attestation de mariage permettant de régulariser en France la situation de séjour de conjoint étranger.

ALGÉRIENS EN DANGER

Malika a fuit l'Algérie dès que cela lui fut possible avec un visa de court séjour. Mais auparavant elle vécut une vie infernale. En effet, elle fut mariée sous la pression de ses parents à un immigré en France. Celui-ci ne fit jamais régulariser sa situation de séjour, puis la ramena de force en Algérie où il la maltraitait quand il avait bu, la violait et la frappait... Désireuse d'en finir, elle le trompa et fut condamnée à la prison plusieurs mois pour adultère. Sa famille lui enleva ses trois enfants. Ses frères et ses parents, sympathisants des intégristes, la rejetèrent en la menaçant; elle s'enfuit en France sous la protection de sa soeur aînée où elle se trouve actuellement. Après de multiples interventions, elle a pu après 2 ans et demi obtenir enfin un avis favorable au séjour pour raison humanitaire, mais à condition de produire un contrat. Elle et nous tous lui cherchons un emploi.

Farid est un jeune maître auxiliaire algérien qui a donné durant 4 ans toute satisfaction dans les lycées où il fut affecté comme enseignant. Mais cette année il a demandé un changement de statut (pour devenir salarié) qui lui a été refusé. De ce fait, il n'a pas pu être réembauché dans le lycée où le poste qu'il occupait était demeuré vacant. Ce jeune maître est marié à une algérienne venue toute jeune en France, titulaire du certificat algérien de résidence de 10 ans. Ils ont eu un bébé il y a quelques mois. Ce jeune maître, momentanément arrêté et menotté, a été libéré sur

intervention des syndicats, mais il demeure invité à quitter le territoire français !

Farida est une jeune algérienne entrée en France avec un visa de court séjour en provenance du Maroc où elle résidait auparavant et elle est restée en France, car n'avait plus aucun membre de sa famille au Maroc comme en Algérie où elle n'a pratiquement pas vécu. Elle se trouvait donc en situation irrégulière chez sa soeur en France quand elle connut un résident égyptien. Ils ont d'abord vécu maritalement quelques années, puis se sont mariés en France en 93. Ils ont deux enfants de 6 mois et de 2 ans. Ils ont un appartement aux normes, des ressources stables et suffisantes. Etant donné la situation de l'Algérie, elle a demandé avec notre appui un regroupement sur place à titre humanitaire; a fait recours contre une invitation à quitter la France, puis au tribunal administratif contre un arrêté de reconduite. Celui-ci a confirmé l'arrêté de reconduite malgré l'avis favorable du ministère des Affaires sociales. Mais elle n'a pas été reconduite. Un certain espoir est né car la préfecture semble se rallier au point de vue des Affaires sociales. Nous attendons avec anxiété le dénouement.

Houria. Tout dernièrement, une algérienne, atteinte d'une pathologie à pronostic grave, mère d'un enfant français de quatre ans à sa charge, a été reconduite de force à l'aéroport par la police sur intervention du service des étrangers de la préfecture, accompagnée de son enfant. Elle fut menottée. Il a fallu des interventions de plusieurs associations dont le MRAP directement auprès de Madame Simone Veil pour que celle-ci la fasse libérer à l'aéroport juste avant le départ de l'avion. Mais il reste le problème de la régularisation de son séjour.

CONTRE L'ACCOUTUMANCE

Que citer de plus ? On pourrait ainsi en remplir des pages. Tous les cas cités ici se sont trouvés dans l'un ou l'autre des départements de la région parisienne. Ils sont ici cités dans l'anonymat par prudence élémentaire. Il est vraiment temps de lancer un cri d'alarme tant auprès des pouvoirs publics, du gouvernement qu'auprès de l'opinion publique. C'est bien ce que nous comptons faire par notre campagne «Français si vous saviez !», car comme le démontre très bien le GISTI dans le numéro 25 de la revue Plein Droit, notamment dans son éditorial intitulé «Accoutumance», tout ce qui paraissait naguère impensable finit au bout d'un certain temps par paraître normal, inévitable, et il est grand temps de barrer la route à cette escalade vers «l'inacceptable».

François Prunet

10 DÉCEMBRE, MEETING NATIONAL

Pour ponctuer la campagne nationale sur les effets des nouvelles lois concernant le droit au séjour des étrangers, le MRAP a organisé un meeting national le 10 décembre à Paris, présidé par Renée Le Mignot. François Prunet en présente un compte rendu détaillé.

Nous avons été inquiets face aux difficultés rencontrées par le MRAP concernant la mobilisation et la couverture médiatique de cet événement. Cependant le bilan de ce qui est, je le souhaite une première manifestation sur ce thème de campagne, n'est pas mauvais du tout, et nous incite à organiser à nouveau ce genre d'initiative à Paris et en province. Plus de cent personnes sont, en effet, venus au meeting. Dans le public, des militants du MRAP de la région parisienne et de nos permanences, des sympathisants, de nombreux immigrés et réfugiés de toutes origines, hommes, femmes et jeunes directement concernés.

INTRODUCTION

J'ai rappelé en introduction que depuis l'entrée en vigueur des lois Pasqua-Balladur, il existe un réel danger pour l'Etat de Droit. J'ai montré que cette diabolisation des immigrés qui fait d'eux des boucs émissaires a un but non avoué : prendre à l'extrême droite son électoral, quelles qu'en soient les conséquences inhumaines; on fabrique de toutes pièces l'illégalité dans laquelle finis-

sent par se trouver des centaines de personnes, on bafoue le droit d'asile, on multiplie les contrôles d'identité arbitraires, on sépare des couples et on fait éclater des familles par les restrictions apportées au regroupement familial, on sépare des enfants de leurs parents, français ou étrangers... Des jeunes de 18 ans sont renvoyés dans des pays où ils n'ont plus d'attache de même que des grands malades ou des infirmes. J'ai aussi rappelé que le MRAP assure une quarantaine de permanences d'accueil ainsi que de nombreuses actions de solidarité menées sur le terrain qui, parfois, aboutissent à des régularisations. Il faut développer le combat contre ce qui est humainement inacceptable.

TEMOIGNAGES

REFUGIES YUGOSLAVES. Renée Le Mignot a alors introduit les premiers témoignages. Ceux des réfugiés : tout d'abord celui d'une famille yougoslave qui se voit refuser le droit d'asile alors que le père mobilisé dans l'armée serbe avait refusé de tirer sur des enfants bosniaques, ce qui lui a valu incarcération et tortures. Sa femme et ses enfants traités "de femme et enfants du traître" furent mis en quarantaine et subirent humiliation, violences et menaces.

REFUGIES ZAÏROIS. Puis ce fut le témoignage de N.M. réfugié zaïrois qui, gravement menacé, et poursuivi par la police zaïroise s'est vu refuser l'asile en France. Averti dernièrement par ses frères de ne pas revenir au pays, ceux-ci lui ont fait parvenir une lettre à laquelle ils ont joint deux récentes convocations de la gendarmerie de Kinshasa. Mais la section Afrique de l'OFPPA refuse de rouvrir les dossiers

d'Africains; depuis août 1994, il a été deux fois placé en rétention. Le MRAP l'a fait libérer; il est actuellement assigné à résidence. Il attend les résultats d'un recours.

JEUNES EXCLUS DU REGROUPEMENT FAMILIAL. Puis ce furent deux jeunes de 18 à 22 ans qui témoignèrent :

Un père, veuf, voulut faire venir par regroupement familial ses deux jeunes garçons, mais il avait un logement trop exigü. Celui qui parle est donc entré en France hors regroupement. A 18 ans, la préfecture l'a invité à quitter le territoire français. Les élèves et les enseignants de son lycée ainsi que le MRAP ont fortement réagi. La préfecture de Bobigny, qui lui accordait un récépissé en attente de son examen, voulait faire signer au père un engagement de le renvoyer dans le pays d'origine après l'examen.

Puis ce fut, en larmes, la voix entrecoupée, la jeune Amel qui témoigna. Toute sa famille est entièrement enracinée en France. Seule non regroupée, la préfecture lui avait délivré un titre "étudiant", seul moyen de ne pas être séparée des siens mais refuse de lui renouveler ce titre du fait de son échec aux examens. Là aussi, de multiples interventions dont celle du maire, Michel Germa et d'Hélène Luc.

CONTROLES D'IDENTITE. Puis, Renée Le Mignot introduisit un témoignage sur les contrôles d'identité :

Durant les grandes "rafles" du mois d'août, Sadia Ayata, journaliste, fait part à sa soeur des commentaires sur des contrôles qui se passent sous leurs yeux. Prise à partie par les policiers, elle est emmenée au poste, injuriée, maltraitée. Sa soeur, désemparée, alerte le MRAP dont une militante appelle le

commissaire. Cela envenime la colère des policiers. Fille d'un ancien combattant de la Libération de la France, Sadia se voit interpellée dans toutes les valeurs démocratiques et humanistes qu'elle a apprises à aimer.

DOUBLE PEINE. Oliviero, notre ami, militant contre la double peine, témoigne au nom des malades. Lui-même est atteint d'une pathologie grave. Comme beaucoup d'amis malades avec qui il se bat, il est menacé d'être reconduit dans son pays où le manque de soins aggraverait sa souffrance et le mettrait en réel danger.

MALADE. Puis, Renée Le Mignot relate la récente et terrible histoire d'une jeune maman d'un enfant de quatre ans, gardée longuement à vue bien que souffrant d'une pathologie à pronostic péjoratif, conduite sans aucun souci de son enfant, menottée, à l'aéroport d'Orly, ne cessant de réclamer son fils, humiliée par le médecin de la PAF qui l'interrogeait devant des policiers sur sa maladie puis par ces derniers qui la rudoyaient. Elle a été libérée après de multiples interventions de l'ADMEF et des divers militants de ce collectif (dont ceux du MRAP) suite à une intervention auprès de Simone Veil.

HAITIENS. J'ai ensuite présenté le cas de la famille P, absente : ce sont des Haïtiens titulaires d'un titre de résident de Cayenne, parents de trois jeunes enfants, dont l'aînée dût être, après une naissance difficile, conduite d'urgence en France où elle est, depuis, assistée médicalement en permanence, incapable de marcher, récemment encore nourrie par sonde et ne pouvant dire que "papa, maman" et vouée, si elle manquait de ces soins, à une mort certaine. C'est pour

cela que ses parents s'installèrent en France, mais leur titre de séjour de Cayenne n'autorisant pas à travailler en France, les parents sont "froidement" menacés de reconduite à la frontière. L'employeur du père a même été menacé de poursuite par un fonctionnaire. Cet employeur leur a courageusement répondu qu'il ne licencierait pas ce père dans la détresse.

COUPLE MIXTE. Puis un Français, Monsieur Pichon, exprime avec beaucoup d'émotion le cas de sa femme marocaine, étudiante et diplômée d'études supérieures à laquelle on refuse le titre de séjour. Puis celui d'amis, parents étrangers d'un enfant né en France, qui se trouvent dans la même situation.

RWANDAIS. Renée Le Mignot évoque le cas de ce jeune Rwandais de 18 ans, sportif de haut niveau, recruté par un club en France, mais à qui la France refuse désormais le séjour et risque d'être reconduit dans son pays où sa famille entière a été massacrée. Aidé aussi par la Communauté rwandaise, il est hébergé et caché chez deux familles de militants du MRAP. L'autre jour, ces familles et les amis rwandais lui ont fêté son anniversaire et fait un cadeau.

MILITANTE POURSUIVIE. Note amie du MRAP de l'Ardèche était intervenue auprès du Procureur de la République au sujet de violences perpétrées contre un immigré laissé dans un état grave et dont les policiers ne voulaient pas enregistrer la plainte que souhaitait déposer sa femme. Surprise : lorsqu'elle fit état de cette situation en commission départementale contre le racisme, elle apprit qu'elle était elle-même poursuivie par ce même Procureur. Le MRAP va évidemment se battre à ses côtés.

CONCLUSION

Enfin, Mouloud Aounit a présenté les conclusions de cette après-midi. Les lois Pasqua-Balladur constituent l'une des

plus graves atteintes aux droits fondamentaux de l'Homme, de la famille et de l'enfant. C'est la raison de notre campagne "Français, si vous saviez!". Il relève notamment la gravité et la menace pour les libertés que constituent les cas d'Ayata Sadia et de Kuris Laurent de l'Ardèche. Il évoque la médiatisation provoquée par les "rafles" de cet été et les atteintes au droit à la défense pour les suspects.

Avec une telle politique fabriquant des clandestins et des sous-citoyens, on creuse le lit du racisme notamment pas la diabolisation des immigrés et des musulmans en général. Cela ne fait que renforcer par voie de conséquence l'antisémitisme.

Le combat des associations, du MRAP, des immigrés, des réfugiés, est un combat contre le racisme, notamment celui de l'Etat.

Autre conséquence : les replis communautaires des jeunes des banlieues sans travail, sans projet, en quête d'identité, devenant parfois la proie des intégristes. Ainsi cette phrase d'un jeune : "depuis que je suis converti à l'Islam, je sens qu'enfin j'existe". Il constate ici un échec de l'intégration avec toutes ses conséquences d'aventures dangereuses pour tous les jeunes, toute la société. Il cite encore le cas de ces jeunes qui risquent à 18 ans d'être séparés de leurs familles. Mouloud a conclu ainsi : "Le MRAP, je le proclame, ne capitulera pas".

Entre autres actions, nous avons demandé audience à M. Balladur, M. Pasqua, Mme Veil. Nous demandons à nouveau que soit mise en place une structure interministérielle d'évaluation des conséquences des lois actuelles.

Il est indispensable d'intensifier à tous les niveaux (local, régional, national) notre campagne actuelle et d'éveiller partout de grands courants de solidarité et de lutte. En cette Journée de la Déclaration des Droits de l'Homme, nous pouvons dire que nous avons conscience qu'il s'agit là de l'édification permanente d'un monde plus humain par un authentique Etat de Droit.

François Prunet

A PROPOS DE SCHENGEN

Le 14 juin 1985 la France, l'Allemagne et les Etats du Bénélux signaient un accord gouvernemental posant le principe de la suppression graduelle des contrôles à leurs frontières communes. Cinq ans plus tard, le 19 juin 1990 la Convention d'application de Schengen était adoptée avec pour objectif de créer un espace au sein duquel les frontières intérieures des pays signataires seraient supprimées et reportées aux frontières externes de l'espace.

L'article 7 de la Convention précise qu'en matière de circulation des personnes, les parties chercheront à supprimer les contrôles aux frontières et à les transférer aux frontières externes. A cette fin, les parties s'efforceront préalablement d'harmoniser, si besoin est, les dispositions législatives et réglementaires relatives aux interdictions et aux restrictions qui fondent les contrôles et de prendre les mesures complémentaires pour la sauvegarde de la sécurité et pour faire obstacle à l'immigration illégale de ressortissants non membres de la Communauté Européenne".

Les articles 18 à 25 prévoient à cet effet les conditions de circulation des étrangers non communautaires dans l'espace Schengen. Ils indiquent notamment que les étrangers qui ont satisfait aux conditions d'entrée sur le territoire Schengen et ceux qui sont titulaires d'un titre de séjour délivré par l'une des parties contractantes peuvent en principe circuler librement à l'intérieur de ce territoire dans la limite de trois mois. Cette liberté est cependant étroitement surveillée dans la mesure où ils seront obligés de se déclarer aux autorités compétentes dans l'Etat d'arrivée dans les trois jours suivant l'entrée. Aucune précision cependant n'est apportée par la Convention sur les modalités de la déclaration.

Pour réaliser leurs objectifs, les Etats se sont dotés d'un outil informatique sophistiqué et complexe : le S.I.S.- Système d'Information Schengen. Il s'agit d'un système automatisé de données -un énorme fichier central commun- censé traiter plus de onze millions de données.

Il est prévu de faire figurer dans le système, les informations relatives à toutes les personnes recherchées pour avoir commis une infraction sur le territoire commun. Seront indiqués aux autorités concernées le motif du signalement et la conduite à tenir. Le S.I.S. intègre notamment les données relatives aux étrangers signalés aux fins de non admission sur la base d'un signalement national résultant de décisions prises par les autorités administratives, soit par les autorités judiciaires d'un des Etats.

La Convention prévoit néanmoins le droit pour toute personne concernée par des données intégrées dans le S.I.S., d'accéder à ces données en application du droit national de l'Etat auquel elle s'adresse et de faire rectifier des données entachées d'erreurs de droit ou de fait.

Les signataires initiaux de la Convention de Schengen ont été rejoints en 1990 par l'Italie, en 1991 par l'Espagne et le Portugal, et en 1992 par la Grèce. La France, pour sa part, n'a pas perdu de temps pour insérer le dispositif prévu par la Convention dans sa législation à travers les lois du 24 août et du 30 décembre 1993. Les dispositions y afférentes ne seront cependant applicables qu'à compter de l'entrée en vigueur de la Convention. Reportée à plusieurs reprises, la Convention de Schengen a été une nouvelle fois reportée sine die pour des motifs d'ordre technique, le SIS ne serait pas encore au point.

Nathalie Vitel

ABUS ADMINISTRATIFS : ÇA CONTINUE !

François Prunet brosse ici, à grand traits, le portrait de personnes victimes d'abus administratifs et des effets des lois sur l'entrée et le séjour des étrangers. Nous avons changé les noms par précaution.

COLETTE, ivoirienne, était fiancée à Dominique, ivoirien résidant en France. Il voulait la faire venir en France et l'épouser. Ils firent toutes démarches dans ce sens : établissement du dossier complet, certificat d'hébergement etc. Cela dura une année. Lorsqu'en 1991, elle se rendit au Consulat français d'Abidjan, le visa lui fut refusé sous prétexte que le ministre des Affaires étrangères avait donné des ordres en ce sens. Aussi elle vint en France via l'Italie et ils se marièrent en novembre 93. Elle avait obtenu de la préfecture des récépissés successifs avec autorisations provisoire de travail. Une petite fille est née en France en 92 -française du fait que le père était né en Côte d'Ivoire avant l'indépendance. Lui réside depuis 20 ans en France. Mais on leur a objecté qu'ils ne réunissaient pas toutes les conditions d'une procédure de regroupement familial. Elle a donc fait l'objet d'une invitation à quitter le territoire français. Les recours gracieux et hiérarchiques sont demeurés actuellement sans réponse.

BACHIR est tunisien marié en France à une ressortissante tunisienne dont il a eu deux enfants. N'en réunissant pas les conditions, il n'avait pas alors entamé une procédure de regroupement familial. Mais après de longues démarches, il obtint un logement conforme; il avait des ressources stables et suffisantes. Il envoya en Tunisie dans leur

famille son épouse et les deux fillettes, avertit la Sécurité Sociale de ne plus les affilier en tant qu'ayants droit ainsi que la préfecture par lettre recommandée avec A.R. Puis il déposa une demande de procédure de regroupement. La DASS et l'OMI donnèrent un avis favorable, mais la préfecture refusa ce regroupement prétextant la présence des membres de famille en France, l'insuffisance des ressources, etc. Alors que tous ces justificatifs, notamment l'attestation de résidence des membres de famille en Tunisie par le consulat français,

avaient été envoyés dans son dossier. Sur la base de ces justificatifs, nous sommes aussitôt intervenus. La réponse a été alors un avis favorable de la préfecture. Pour s'excuser, celle-ci expliqua qu'elle n'avait pas connaissance du dossier au moment de la réponse négative.

DJAMEL est depuis 1990 résident algérien en France (titre de 10 ans renouvelable). Son épouse et ses deux jeunes enfants sont restés au pays; début 94, inquiet de leur sort en Algérie, il s'y rend pour quelques mois en congé,

avec la ferme intention de rentrer en France avant la fin du délai de 6 mois d'absence (entraînant péremption du titre de séjour pour les ressortissants algériens avant les nouveaux accords franco-algériens publiés au J.O. en fin 1994). Dès son arrivée là-bas, il est sans cesse tracassé par le GIA qui cherche à lui extorquer son argent et le menace de mort. Devant l'insistance des menaces, il s'enfuit chez ses beaux-parents avec l'épouse et les petits laissant dans la précipitation tous ses papiers à la maison. Le lendemain, la famille revient et constate le vol et les dégradations de l'appartement (dont les papiers). Aussitôt, il fait à la police algérienne une déclaration et muni du document de police fait la même déclaration au consulat de France qui informe sa préfecture de rattachement en France. Alors, ayant pu obtenir enfin un visa, dès son arrivée en France, il se rend en préfecture et y

monte un dossier pour restitution de son titre de résident algérien. Au bout de quelques jours, la préfecture le convoque et lui adresse une invitation à quitter le territoire (parce qu'ayant dépassé les 6 mois d'absence prévus) bien qu'averti par le consulat d'Alger et par lui-même du drame et du vol dont il fut victime et alors que les nouveaux accords franco-algériens augmentant à 3 ans le délai

De même que dans les articles précédents, il n'est pas question ici de philanthropie, mais du Droit, et là hospitalité signifie le droit qu'a un étranger arrivant sur le sol d'autre de ne pas être taité en ennemi.

Emmanuel Kant, Pour la paix perpétuelle (1795)
in *Les droits de l'Homme*,
référence page 12

KHALID, Algérien, est étudiant et maître-auxiliaire en France depuis 4 ans. Ce jeune homme a épousé une jeune résidente (de 10 ans) algérienne et ont donné naissance à une fillette en septembre 94. Il demande un changement de statut. On lui retire son titre d'étudiant en préfecture et lui octroie des récépissés renouvelables sans autorisation de travail. Il perd donc son emploi de M-A. et n'est plus affectable à la rentrée. Puis d'autorité on lui reprend son dernier récépissé et le conduit en rétention administrative après une invitation à quitter le territoire. Intervention : il est libéré, mais sans papier. Nouvelles interventions : on l'autorise au regroupement sur place, mais il n'a plus ni papier ni emploi. On intervient toujours.

ZOE est zairoise, demandeur d'asile débouté et

mère de deux jeunes enfants nés en France dont l'une suivie régulièrement au niveau médical pour une pathologie congénitale. Soutenue par des travailleurs sociaux et par le MRAP elle pu, suite à son rejet au recours, bénéficier momentanément de récépissés et d'autorisations de travail provisoires et renouvelables. Ensuite, elle reçut une invitation à quitter le territoire lors du non-renouvellement de ce récépissé. Quelque temps après,

elle est convoquée au bureau des étrangers pour affaire concernant sa régularisation. Elle vient donc avec sa fille cadette âgée de 3 ans. On la fait attendre longtemps puis on lui met des menottes et on la conduit à Roissy à la PAF. Elle peut à un moment téléphoner à sa famille. Elle s'affole, on l'enferme toute la nuit avec sa fillette. Le lendemain, on la conduit à l'avion. Elle refuse et fait une grave crise d'hypertension. On la ranime, elle sera conduite au cachot puis libérée quelques heures plus tard. A Bobigny, le jour du jugement en TGI, lorsqu'elle entend Mme le Procureur, elle fait une nouvelle crise d'hypertension. Le Procureur parle de simulation avec mépris. On attend le SAMU durant 20 minutes. La salle est vidée et l'assistance conduite dans une autre pièce. Lorsque vient le médecin, il lui prend la tension : elle a encore 19. Je demande qu'un certificat médical soit versé au dossier de sa défense. C'est une grande malade cardiaque. ♦

François Prunet

ÉTUDE DE L'INED

L'INTÉGRATION AU QUOTIDIEN

Cette enquête met en pièces bon nombre de préjugés et de lieux communs qui nourrissent la xénophobie quotidienne. Elle révèle notamment les faits suivants :

■ Chez les Algériens, dans 97% des unions ou des mariages, le partenaire a été rencontré hors de la famille. La moitié des garçons d'origine algérienne et le quart des filles vivent avec un « Français de souche », l'union libre étant le plus souvent la forme prise par ces unions « mixtes ».

■ Les pratiques polygamiques sont loin d'être aussi répandues que ne le laissent entendre les rumeurs alarmistes savamment entretenues à ce sujet et qui ont « justifié » la rigueur législative. Ainsi l'enquête retient le chiffre de 300 ménages polygames.

■ Les pratiques religieuses ne correspondent aucunement aux fantasmes véhiculés sur l'Islam. 48% des Algériens (plus de 60% chez les Kabyles) se disent « sans religion » ou « non-pratiquants ». Chez les enfants d'immigrés algériens, seuls 10% des garçons et 18% des filles se déclarent « pratiquants réguliers », près d'un jeune sur trois se disant « sans religion ». Les Noirs d'Afrique et dans une moindre mesure les Marocains et les Turcs fréquentent plus assidûment la mosquée et pratiquent un Islam qui, en France, est loin d'être homogène. L'enquête confirme que plus la ségrégation sociale vécue par les immigrés est forte, plus la pratique religieuse a tendance à s'intensifier.

■ Si les résultats scolaires des filles sont très légèrement supérieurs à ceux des garçons, les uns comme les autres se trouvent souvent orientés, voire relégués vers les filières techniques. Cependant la confiance dans l'institution scolaire demeure et la pression des parents maghrébins en faveur de la prolongation des études se développe.

■ L'ascension sociale est toujours réalisable pour les enfants d'immigrés : ainsi les fils et filles d'ouvriers espagnols et algériens sont-ils plus nombreux à avoir quitté la condition ouvrière et à avoir amélioré leur statut social que la moyenne des enfants ouvriers. Néanmoins les enfants d'immigrés maghrébins demeurent plus que les autres exposés au chômage. Ainsi plus de la moitié d'entre eux, parmi les 20-29 ans, subissent-ils une période de chômage de plus d'un an après leurs études contre 29% en moyenne nationale.

■ Les inscriptions sur les listes électorales révèlent de façon très nette l'attachement des enfants d'immigrés aux valeurs démocratiques de la France. Parmi les 25-29 ans, 85% des fils d'Espagnols, 76% des fils de Portugais et 63% des fils d'Algériens figurent parmi les électeurs (87% de moyenne nationale) ; cette proportion étant supérieure pour les femmes.

Si l'enquête met en lumière les principales causes de la ségrégation que vivent les immigrés (effet ghetto lié aux politiques d'urbanisme et problème du chômage), ses résultats sont riches d'indications témoignant que les immigrés continuent, comme par le passé, de s'intégrer à la société française. Paradoxalement les lois dites Pasqua, en déstabilisant toujours plus les populations immigrées les plus fragiles, dressent des obstacles à l'intégration et créent ainsi plus de problèmes qu'elles n'en résolvent.

Comité local de Menton

QUAND DES DOSSIERS ÉVOLUENT POSITIVEMENT

Parmi les nombreux dossiers pris en charge par le MRAP dans le cadre de la campagne « Français si vous saviez », certains ont évolué dans le bon sens.

Lors du meeting national du 10 décembre qui devait lancer la campagne *Français, si vous saviez*, des étrangers placés en situation irrégulière par l'arsenal législatif des lois dites Pasqua sont venus témoigner, souvent avec beaucoup d'émotion. Ces témoignages ont été publiés dans le numéro de *Différences* du mois de janvier. Des militants nous avaient alors appelés pour savoir comment ils pouvaient soutenir telle ou telle personne. Aussi, pour vous tenir informés, nous signalons que certaines d'entre elles ont obtenu une régularisation. Il ne s'agit pas, comme l'a dit quelqu'un au congrès, de se satisfaire d'avoir sauvé un « arbre quand la forêt brûle »; il s'agit de s'appuyer sur ces résultats pour éveiller de grands courants de solidarité et de lutte. Notre objectif étant l'abrogation de ces lois.

JOSO, mobilisé par l'armée serbe, avait été placé en détention pour avoir refusé de tirer sur un enfant. Après cette détention au

cours de laquelle il avait subi des sévices, il déserte et se réfugie en France où il est rejoint peu de temps après par son épouse et leurs deux enfants. L'OFPPA avait rejeté sa demande d'asile sous prétexte qu'il n'avait pas prouvé que sa désertion était « due à des motifs de conscience »! Soutenu par le MRAP et défendu par Maître Pariente, il vient enfin d'obtenir la réouverture de son dossier et la reconnaissance du statut de réfugié.

ALPHONSE, jeune Rwandais de 20 ans, est un sportif de haut niveau. Le ministère de la Coopération lui avait accordé une bourse et le droit de séjourner en France. En octobre 94, ce même ministère revient brutalement sur sa décision et lui demande de retourner dans un pays où toute sa famille a été massacrée. Pendant 2 mois, il a été caché par des militants du MRAP. Aujourd'hui, le ministère a rétabli la bourse promise et Alphonse s'entraîne au Club Athlétique de Montreuil, en Seine-Saint-Denis.

Renée Le Mignot

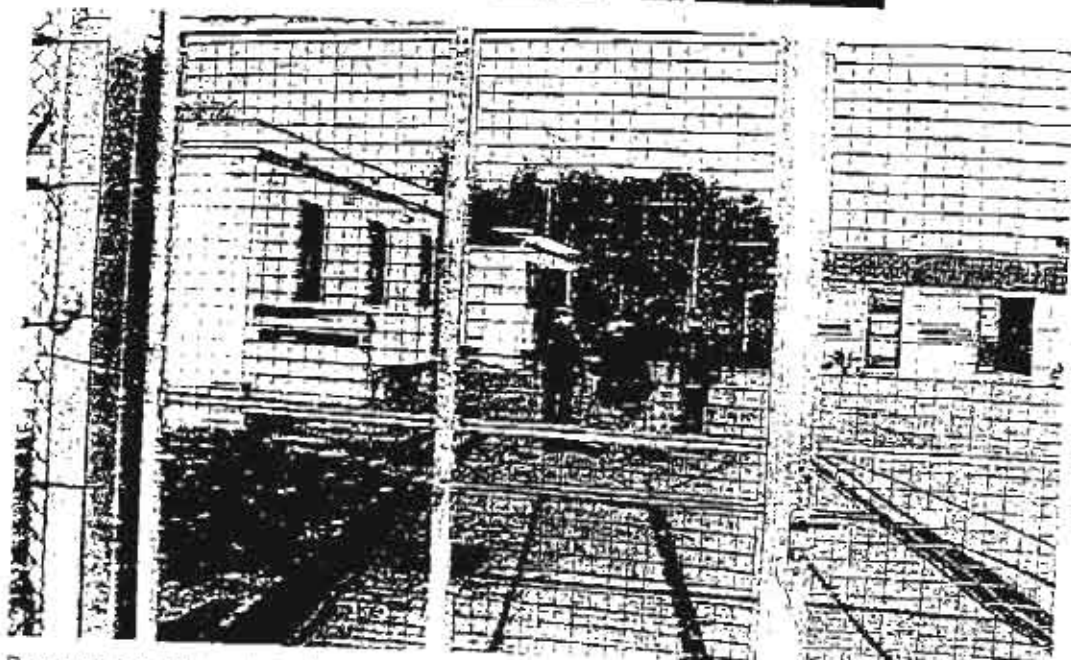
LE MRAP VEUT SE FAIRE OUVRIER LES PORTES DU CENTRE DE RÉTENTION DES ÉTRANGERS A LESQUIN

FRANCAIS, SI VOUS SAVIEZ

EN bout de piste de l'Aéroport de Lesquin, dans un coin complètement perdu à l'écart de toute habitation, un panneau "Centre Régional Hébergement des Étrangers". Quelques mètres plus loin, un armètre ceinturé de grilles de bois ou quatre mètres de haut ornées de barbelés. A l'intérieur quelques préfabriqués, plots et portes cadenassées. Des policiers qui surveillent. C'est le "centre de rétention", lieu de transit pour les étrangers en cours d'expulsion. Le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'Amitié entre les peuples) avait justement choisi cet endroit symbolique pour tenir, la semaine dernière, une conférence de presse, en présence de Mouloud Aounit, secrétaire général du mouvement, et de Claude Dulieu, président de la fédération du Nord-Pas de Calais et Louisette Fareniaux, secrétaire générale. Le MRAP a l'intention de demander aux élus locaux afin "de veiller à l'aspect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales".

ARRACHÉS UN JOUR AU LENDEMAIN A LEURS FAMILLES

Quand avec les mesures Pasqua on ferme les portes de l'asile ou les contrôles au faciès, les expulsions tendent à se faire nombreuses et plus rapides. Le jour de la conférence de presse, une quinzaine de personnes se trouvaient enfermées, les autres étaient vingt-trois.



Des gens arrachés parfois, du jour au lendemain, à leur famille. Comme cette jeune femme d'origine maghrébine mais née en France, habitant le Pas de Calais et qui n'a rien d'une immigrée clandestine. Il s'en est fallu de peu pour qu'elle ne soit renvoyée en Algérie. Ou cette étudiante lilloise originaire du Rwanda que les autorités voulaient reconduire à la frontière alors que son pays était en plein génocide ! A chaque fois seule l'intervention d'associations comme le MRAP ont permis d'éviter le pire.

DES ZONES SANS DROITS

"On juge désarmés les gens sur ce qu'ils sont plutôt que sur ce qu'ils font" devait déclarer Mouloud Aounit.

"Nous voulons attirer l'attention de l'opinion publique sur ce qui se dessine. Les lois Pasqua constituent une machine de guerre qui broie les familles. Le Ministre de l'Intérieur vient, en plus, de proposer un projet de loi qui vise à développer, dans les aéroports et les gares, des zones d'attente où les individus seraient sans droits".

Le responsable national du MRAP n'a pas hésité à parler de "dérive de l'Etat en contradiction avec les valeurs de la République" et de "logique qui, en se

développant, risque d'ébranler une sorte de paix civile avec le risque d'emmener des jeunes d'origine immigrée à des attitudes de désespoir ou de les faire tomber dans les bras de gens dont l'esprit n'est pas la tolérance".

Ce jour-là, les représentants du MRAP qui n'avaient, une fois de plus, pas pu pénétrer à l'intérieur du Centre de rétention, sont repartis plus déterminés que jamais à lancer une grande campagne nationale d'information sur le thème : "Français, si vous saviez" !

N.C.P. LIT TOUT
Tél : 42.61.52.15



Sujet: 2017 MRAP

Ref. : AFP FRA FRA /AFP-DJ15 (0176)

Date : 14h27min Dim 06 Nov 94

Slug : Racisme-MRAP

Texte : 'Français si vous saviez' : une campagne d'information lancée par le MRAP

PARIS, 6 nov (AFP) - Le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) a lancé dimanche une campagne nationale d'information et de mobilisation sur la situation des étrangers autour du slogan 'Français si vous saviez'.

Pour lutter contre 'l'ampleur des dénis de droit - souvent dans l'anonymat et l'indifférence - consécutifs aux lois sur l'immigration', le MRAP annonce son intention de lancer une série 'de réunions publiques et de conférences de presse locales et d'organiser un meeting à Paris, le 10 décembre, Journée internationale des Droits de l'Homme'.

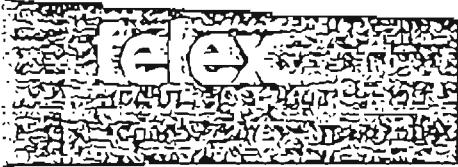
'Près de nous, des hommes, des femmes et des enfants vivent dans la misère et dans la peur (...) Ils se retrouvent jetés dans la clandestinité, sans droit au travail, sans couverture sociale, sans toit, sans droit à la parole. Chaque jour des familles sont éclatées, des enfants séparés de leurs parents, des grands malades expulsés', dénonce le MRAP, qui a réuni samedi à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) les représentants de ses permanences d'accueil et d'aide aux étrangers.

jhl/eb

AFP

7 NOV. 1994

LIBERATION CHAMPAGNE
126 rue Général de Gaulle
10000 TROYES



**"Français si vous saviez" :
une campagne
d'information lancée
par le MRAP**

Le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) a lancé hier une campagne nationale d'information et de mobilisation sur la situation des étrangers autour du slogan "Français si vous saviez".

Pour lutter contre "l'ampleur des dénis de droit - souvent dans l'anonymat et l'indifférence - consécutifs aux lois sur l'immigration", le MRAP annonce son intention de lancer une série "de réunions publiques et de conférences de presse locales et d'organiser un meeting à Paris, le 10 décembre; Journée internationale des Droits de l'Homme".

"Près de nous, des hommes, des femmes et des enfants vivent dans la misère et dans la peur (...) Ils se retrouvent jetés dans la clandestinité, sans droit au travail, sans couverture sociale, sans toit sans droit à la parole. Chaque jour des familles sont éclatées, des enfants séparés de leurs parents, des grands malades expulsés", dénonce le MRAP, qui a réuni samedi à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) les représentants de ses permanences d'accueil et d'aide aux étrangers.

7 NOV. 1994

VAUCLUSE MATIN
4 rue de la République
84000 AVIGNON

"Français, si vous saviez"

PARIS. Le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) a lancé hier une campagne nationale d'information et de mobilisation sur la situation des étrangers autour du slogan "Français si vous saviez". Pour lutter contre "l'ampleur des dénis de droit - souvent dans l'anonymat et l'indifférence - consécutifs aux lois sur l'immigration", le MRAP a annoncé son intention de lancer une série de réunions publiques et d'organiser un meeting à Paris, le 10 décembre, Journée internationale des Droits de l'Homme. "Près de nous, des hommes, des femmes et des enfants vivent dans la misère et dans la peur (...) Ils se retrouvent jetés dans la clandestinité, sans droit au travail, sans couverture sociale, sans toit (...)", a dénoncé le MRAP, qui a réuni samedi à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) les représentants de ses permanences d'accueil et d'aide aux étrangers.

7 NOV 94

LE DAUPHINE LIBERE

38100 VEUREY VOROISE
TEL : 76 88 71 00
QUOTIDIEN

O. J. II : 293640

"Français, si vous saviez"

PARIS. Le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) a lancé hier une campagne nationale d'information et de mobilisation sur la situation des étrangers autour du slogan "Français si vous saviez". Pour lutter contre "l'ampleur des dénis de droit - souvent dans l'anonymat et l'indifférence - consécutifs aux lois sur l'immigration", le MRAP a annoncé son intention de lancer une série de réunions publiques et d'organiser un meeting à Paris, le 10 décembre, Journée internationale des Droits de l'Homme. "Près de nous, des hommes, des femmes et des enfants vivent dans la misère et dans la peur (...) Ils se retrouvent jetés dans la clandestinité, sans droit au travail, sans couverture sociale,

92600 ASNIERES
TEL : 46-88-91-27
QUOTIDIEN...

Le MRAP en fait trop - 10

Le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), l'un des plus actifs lobbies de l'immigration, a lancé une campagne nationale d'information et de mobilisation sur la situation des étrangers autour du slogan « Français si vous saviez ». L'association — qui, entre autres activités, tient des permanences d'accueil et d'aide aux étrangers — a annoncé son intention de lancer une série — de réunions publiques et de conférences de presse locales et d'organiser un meeting à Paris, le 10 décembre, Journée Internationale des Droits de l'Homme. Sur le thème des étrangers, le MRAP a donné dans le lyrisme : « Ils se retrouvent jetés dans la clandestinité, sans droit au travail, sans couverture sociale, sans toit, sans droit à la parole. Chaque jour des familles sont éclatées, des enfants séparés de leurs parents, des grands malades expulsés ». Tout le monde aura reconnu qu'il s'agissait là de la façon dont la France traite les immigrés.

Loire Atlantique 9

Manif contre le projet Pasqua sur la sécurité 800 personnes dans les rues de Nantes

Environ 800 personnes ont manifesté à Nantes contre le projet de loi du ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua, sur la sécurité. (Photo Hélène CAYEUX)



Environ 800 manifestants hier soir dans les rues de Nantes. Ils protestent contre le projet de loi Pasqua sur la sécurité, qui doit venir en discussion devant le Sénat. Une manifestation appelée ou soutenue par plus de 25 associations, syndicats et partis (?).

« Pasqua renvoie les camions ! On a droit à notre anonymat ! » Environ 800 personnes se rassemblent place Royale. Le cortège remonte la rue Crébillon. Les slogans sont menés par les manifestants : « Non, non, non à l'Etat sécuritaire ! »

Les manifestants s'opposent au projet de loi d'orientation et de programmation relatif à la sécurité, présenté par Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur. Ce projet doit venir en discussion au Sénat, après avoir déjà été débattu par l'Assemblée nationale.

Ce projet prévoit la vidéo-surveillance de la voie publique, y

compris devant les entrées d'immeubles. « Nous y sommes opposés, au nom de la liberté d'aller et de venir, explique Emile Chesnais, de la Ligue des Droits de l'Homme. Cela pose également un grave problème d'accès au droit à l'image... »

Il ajoute : « Ce projet de loi est liberticide ! » Il autoriserait la fouille des véhicules 24h avant une manifestation et jusqu'à sa dispersion. « La fouille pourrait être systématique et avoir lieu sans flagrant délit sans bien entendu d'un juge... »

Il ajoute que ce projet prévoit d'incorporer dans le domaine de la sécurité les flux migratoires. Il précise : « Cela sous-entend que l'étranger est délinquant de par sa cause d'insécurité... »

Le cortège descend la rue du Calvaire, vers le cours des Solitaires. « Ce projet c'est un pas de plus vers la Big Brother de Georges Orwell », dit Christian, 19 ans, étudiant. « Petit à petit Pasqua restreint les libertés »,

lance Eric, 40 ans, agent SNCF qui cite notamment la « légalisation de la vidéo-surveillance dans la rue. »

Devant la préfecture, le cortège s'arrête. Sont présents en nombre son président, dans la rue Maurice-Cuvier, qui donne direction le défilé. Un court moment de tension. Une personne décroche un drapeau vicieux d'un bâtiment public. Et un petit groupe de manifestants y met le feu.

Au bout de quelques minutes, le cortège reprend sa marche. Le dernier groupe de manifestants se disperse place Royale.

Jacques SAYAGH

(1) CGT, FEN, FSU, GASPROM, Ligue des Droits de l'Homme, Mouvement des étudiants, MRAP, SOS Racisme, UNEF CEN, Syndicat des avocats de France, AREV, CFDT, CSF, CIMADE, Ecologie, Solidaires, JCR RED, LCR, Les Verts, Lutte ouvrière, Mouvement des citoyens, MRG, PCF, Pourvoir ouvrier, PS, Pastoral de la migration, SCILP et tous musulmans.

EN BREF

Conflit social au Comptoir des entrepreneurs

A l'appel de la CFDT, CFE-CGC, FO et SAND-DUMMIP (autonome), plusieurs centaines de salariés du Comptoir des entrepreneurs ont manifesté, hier, à Paris pour défendre leurs emplois. Selon les syndicats, cette institution financière, spécialisée

dans l'immobilier, est menacée de disparition du fait d'un désengagement de l'Etat dans le financement du logement social. Le Comptoir des entrepreneurs a enregistré une perte semestrielle de 348 millions de francs.

Conquête des erreurs commises les années précédentes. Permettez-moi de dire que ceux qui s'érigent aujourd'hui en donneurs de leçons ne devraient pas oublier qu'ils sont responsables de la situation dans laquelle se trouvaient les finances publiques il y a vingt mois.

crée comme prévu le 1^{er} janvier 1995 », a affirmé hier Peter Sutherland, l'actuel directeur général du Gatt, visiblement soulagé, après que les représentants de 123 pays ont officiellement approuvé hier la mise sur pied de l'OMC, qui succédera à l'actuel Gatt.

« Une cinquantaine de pays ont ratifié les accords de l'Uruguay Round

(Publicité)

FRANÇAIS SI VOUS SAVIEZ!

Tout près de nous, silencieusement, des hommes, des femmes et des enfants vivent dans la misère et dans la peur. Ce sont ceux que l'on appelle les «sans papiers», les étrangers qui se trouvent en «situation irrégulière» bien souvent parce que des droits fondamentaux tels que le droit de vivre en famille, le droit de se marier, le droit d'asile ont été bafoués.

Ils n'ont pas le droit au travail, pas de couverture sociale, pas de toit (ou un logement précaire), pas le droit à la parole. Bien souvent, ils n'ont pas la possibilité de se soigner ou de scolariser leurs enfants. A chaque instant, l'arrestation ou l'expulsion les guette.

Chaque jour, des couples sont séparés, des enfants arrachés à leurs parents. Des malades atteints de pathologie grave sont expulsés, ce qui signifie l'arrêt brutal du traitement et à brève échéance, la mort. Des personnes dont la vie est menacée dans leur pays d'origine y sont renvoyées avec, comme conséquences, leur arrestation, la torture et souvent également la mort.

Sans résoudre les graves problèmes actuels (licenciements, chômage, travail précaire, accès scolaire, pénurie de logements) les mesures, sur l'immigration fabriquent massivement des «clandestins», violent les droits élémentaires, alimentent les réactions racistes et xénophobes.

Nous ne pouvons accepter que des personnes, Français ou étrangers, voient ainsi leur dignité bafouée. C'est pourquoi le MRAP vous invite au meeting qui se tiendra.

SAMEDI 10 DECEMBRE

(Journée Internationale des Droits de l'Homme)

à partir de 14 heures

à la BOURSE DU TRAVAIL, salle Jean Jaurès
Rue du Château d'Eau à PARIS (M^o République)

Au cours de ce meeting, de nombreux témoignages recueillis chaque semaine au cours des permanences d'accueil tenues par les militants du MRAP en province et à Paris vous seront présentés par ces militants ou par les victimes elles-mêmes.

Le MRAP vous invite également à signer la pétition nationale lancée au cours de cette campagne. Nous demandons:

- * que la situation de chaque individu ou famille «sans papiers» soit étudiée afin qu'ils puissent vivre décemment et s'insérer socialement et professionnellement dans notre pays.
- * que soit mis fin à la généralisation des pratiques des contrôles d'identité au faciès humiliants, blessants.
- * que soit supprimé tout risque de renvoi vers leur pays d'origine de personnes qui y seraient en danger.
- * que soient abrogées les nouvelles lois sur l'immigration et le droit d'asile qui excluent du droit au séjour un grand nombre d'étrangers, y compris parus ceux installés de longue date et ayant en France leurs racines.

Parmi les premiers signataires: Sara ALEXANDER, Meurt ALLEG, Mouloud AOUNI, Lucie AUBRAC, Etienne BALIBAR, Jacques BERQUE, Claude BOURDET, Alain CALLES, Jean-Pierre CHABROL, François CHAUMETTE, Jean CHESNAUX, Didier DAENINCXO, Suzanne De BRUNHOFF, Jean-Luc EDNAUDI, René GALISSOT, Jean-Jacques KIRKYACHARIAN, Mehdi LALLAOUL, Bernard LANGLOIS, René LE MIGNOT, Claude LIAUZU, LOUP, Colette MAGNY, Marie-Claire MENDES FRANCE, Paul MUZARD, Gérard NOTRIEL, Marc OGERET, Charles PALANT, Hélène PARMELIN, George PAU LANGEVIN, Gilles PERRAULT, Nicolas PIGNON, Frédéric POTTECHER, François PRUNET, Catherine RIBEIRO, Robert SABATIER, Elise SAMBA, SINE, Francesca SOLLEVILLE, Jean SURET CANALE, Patrick TORT, Claude VINCI, Jean-Pierre WIAZ.

Soutien financier à la campagne CCP n°1482585L Paris ou chèque à l'ordre du MRAP
- 89 rue Oberkampf - 75543 PARIS Cedex 11. Tél: 48 06 88 00. Fax: 48 06 88 01.

- 9 DEC. 1994

LIBERATION
11 rue Béranger
75003 PARIS

RACISME 10/12
Le Mrap organise
une Journée
internationale des
droits de l'homme
une campagne de
mobilisation et de
sensibilisation de l'opinion
publique sur le thème
«Français si vous saviez»
Meeting de 12 à 18h à la
Bourse du Travail à Paris

liberté 9.12.94.

Le Mrap appelle à une réunion interministérielle sur les lois Pasqua

« IL FAUT AVOIR L'HONNÉTÉTÉ de dire que tout n'a pas commencé avec les lois Pasqua, mais depuis leur entrée en application, nous pouvons en mesurer les effets sur le terrain. Chaque immigré voit son image renvoyée négativement. La suspicion devient une règle préalable. » Après un après-midi de témoignages, Mouloud Aounit, le secrétaire général du Mrap, a clôturé samedi le meeting qui se tenait à Paris dans le cadre de la campagne d'information « Français, si vous saviez ! » lancée il y a un mois par son mouvement.

Entre autres sujets évoqués, le droit d'asile, les mariages franco-étrangers, le droit au séjour ou

la nouvelle loi sur la sécurité. « Quand on met le doigt dans l'engrenage du bouc émissaire, on ne sait pas où cela peut s'arrêter », a affirmé Mouloud Aounit qui a souligné « une recrudescence préoccupante de tracts racistes et antisémites qui nous arrivent tous les jours ». Par ailleurs, son organisation a écrit la semaine dernière à Edouard Balladur, Simone Veil, Charles Pasqua et Alain Juppé pour leur demander « que soit mise en place une réunion interministérielle, avec les autres associations, pour procéder à une évaluation sérieuse de ces lois et aboutir à des propositions de solutions globales et non négociées au cas par cas ».

D. S.

L'HUMANITE

Rue Jean Jaurès
93200 SAINT DENIS

13 DEC. 1994

Loi Pasqua : Français, si vous saviez...

On les appelle les « sans-papiers ». Derrière ces mots, des visages, des situations dramatiques. Ceux et celles d'immigrés que l'arsenal législatif Pasqua-Balladur-Veil sur l'immigration et le Code de la nationalité ont précipités dans la clandestinité. « Depuis l'entrée en application de ces lois, il y a un peu plus d'un an, nous sommes en mesure d'évaluer les effets très concrets sur le terrain », explique Mouloud Aounit, secrétaire général du MRAP, qui en appelle à l'opinion publique et lance une campagne d'information sous le titre « Français, si vous saviez... ». A l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, célébrée chaque année le 10 décembre, le mouvement antiraciste organisait une rencontre à Paris où l'on a entendu les témoignages de nombreuses victimes des nou-

velles mesures gouvernementales. Droit d'asile, mariages mixtes, droit au séjour et au regroupement familial bafoués, expulsions de malades, de jeunes nés en France, d'étrangers parents de jeunes Français, la liste est longue des drames évoqués. « Loin de s'attaquer à l'immigration clandestine, ces lois ont pour conséquences directes de créer une déstabilisation des familles et de personnes dont les attaches en France sont souvent profondes », poursuit Mouloud Aounit. « Elles portent atteinte aux libertés individuelles et collectives, au droit de vivre en famille, au séjour, à la circulation de chaque individu... » « Les droits de l'homme sont en train d'être muselés et l'immigration est prise dans le broyeur de ces lois. »

« Mais la campagne que nous menons a aussi pour but de mettre en garde contre le second

objectif du gouvernement. Car ces attaques ne visent pas uniquement l'immigration. L'opinion publique, même si aujourd'hui elle n'est pas entièrement derrière nous, doit comprendre qu'au-delà des atteintes aux droits des immigrés, c'est l'ensemble des droits des citoyens qui sont en jeu. » Le secrétaire général du MRAP en prend pour preuve la loi sur la sécurité qui vient d'être votée, « conséquence logique des mesures contre l'immigration ». « Les contrôles qui seront mis en place lors des manifestations s'inscrivent dans le processus déclenché par la loi sur les contrôles d'identité. En clair, on prépare la société à un remodelage de l'Etat de droit », estime Mouloud Aounit.

Poursuivre dans ces logiques d'exclusion revient à préparer pour l'avenir des bombes à retardement, réaffirme encore le

militant antiraciste. « On risque de fabriquer des fractures sociales sur lesquelles on ne pourra plus avoir prise. Pour exemple, en 1994, malgré le dispositif sécuritaire, le nombre d'incidents dans les banlieues — rendus publics — a triplé par rapport à l'année précédente. Plus grave, on assiste de plus en plus à un repli communautaire, d'un côté comme de l'autre. C'est notre modèle même d'intégration, qui est en train de voler en éclats. »

La MRAP a, dans une lettre adressée au premier ministre, à M^{me} Veil et M^{me} Pasqua et M^{me} Juppé, demandé « que soit mise en place une réunion interministérielle avec les autres associations pour procéder à une évaluation sérieuse de ces lois et aboutir à des propositions de solutions globales et non négociées au cas par cas ».

DOMINIQUE BARI

Code de la nationalité : comment Carole Tsemo est devenue apatride

De notre envoyé spécial
A Reims.

CAROLE TSEMO, 110 ans, dit-on un sixième siècle de médecine à Reims, rêve d'être gynécologue. Elle est habillée bon chic bon genre. Sa voix est posée, on pourrait dire mélancolique, car toujours à la recherche du mal juste, sans émotions incontrôlées. Même quand elle lâche d'entrée : « Si vous buvez, diminuez. J'ai l'impression d'être rejetée. » Histoire d'une Française d'origine camerounaise, aujourd'hui apatride.

Elle est née à Paris, dans le 6^e arrondissement, le 13 novembre 1945, de parents nés au Cameroun. La famille retourne au pays quand elle a quatre ans. Là-bas, à Yaoundé, elle fréquente le collège français de la Retraite, tenu par des sœurs françaises. « On y apprenait, par exemple, à chanter « Fête Jacques », comme n'importe quel école française. » Carole revient en France à seize ans. Quatre ans plus tard, en 1985, elle reçoit une lettre du tribunal d'instance lui demandant d'opter entre la nationalité française ou camerounaise. « Moi, je n'ai rien demandé, le coup ça venait de moi, du droit du tal c'était automatique. » Le 26 février 1986, le juge du tribunal d'instance de Reims signe son certificat de nationalité.



Carole Tsemo : « Cela lui fait le N° 1 de la liste ».

Le 13 décembre, le jugement est rendu : Carole Tsemo n'est plus ni française ni camerounaise. Elle est donc une personne sans nationalité. Elle a été déclarée apatride. Elle est donc une personne sans nationalité. Elle a été déclarée apatride. Elle est donc une personne sans nationalité. Elle a été déclarée apatride.

Une situation absurde

Une situation absurde, absurde, l'impression. Car à Bordeaux, on pense que c'est un fait. Carole Tsemo est née en 1945 dans les conditions normales. Elle a été déclarée apatride. Elle est donc une personne sans nationalité. Elle a été déclarée apatride. Elle est donc une personne sans nationalité. Elle a été déclarée apatride.

Evénement

L'administration

Il s'agit de la nationalité française ou camerounaise. Elle est donc une personne sans nationalité. Elle a été déclarée apatride. Elle est donc une personne sans nationalité. Elle a été déclarée apatride.

L'exclusion programmée

Amel Barevic
Séparée de sa famille
Priée d'asile

Avec sa famille, Amel rejoint son père, un ingénieur, résidant en France depuis quarante-quatre ans en 1991. La famille algérienne bénéficie du regroupement familial mais Amel, qui est âgée de dix-neuf ans à l'époque, ne bénéficie pas de la mesure. Pour vivre avec les siens, elle demande et obtient un permis de séjour étudiant. Le 23 décembre, ce titre arrive à expiration. Après ? Ce sera l'exclusion vers l'Algérie où elle n'a plus aucun parent pour l'accueillir. Familles paternelle et maternelle vivent en France. La dramatique situation de l'autre côté de la Méditerranée et les risques encourus par Amel à son retour ne préoccupent pas les autorités françaises.

Né en Bosnie, vivant en Serbie depuis son mariage avec une Serbe, Barevic est enrôlé dans l'armée fédérale. A plusieurs reprises, il est envoyé combattre au Kosovo. La dernière fois, il refuse de tirer. Mis aux arrêts, torturé, il déserte à sa libération et rejoint la France où il sollicite l'asile politique. La demande est rejetée sous prétexte « qu'il n'a pu prouver que sa désertion était due à des motifs de conscience ». Son épouse, menacée dans son pays comme femme d'un traître, vient en France en mars 1994. L'asile politique lui est aussi refusé ainsi que toutes les demandes de séjour provisoire. Le couple est invité à quitter le territoire en violation de la résolution votée par le Parlement européen.

CLAUDINE MARCHAND

BÂTIR LA FORTERESSE EUROPE

Les immigrés dans l'étau policier

Dans le projet de construction européenne, les préoccupations sécuritaires nationales l'emportent partout sur le principe de libre circulation des personnes à l'intérieur de l'espace communautaire. Le gouvernement français, si souvent empressé à donner asile aux familles des tyrans — qu'ils soient haïtiens ou rivaudois —, n'en finit pas de duver sa politique à l'égard des étrangers les plus démunis, mis en situation irrégulière et contraints à la clandestinité. Pour sortir de la crise sociale qui la ronge, l'Europe ne devrait-elle pas s'attacher à façonner un modèle exemplaire d'intégration plutôt qu'à fabriquer davantage d'exclus victimes d'un climat délétère qui, comme aux pures périodes de l'histoire récente, banalise répression et délation ?

Par CHRISTIAN DE BRIE

PLUS d'un an après l'entrée en vigueur d'une législation particulièrement régressive, la situation d'un grand nombre d'étrangers résidant en France continue de se dégrader.

Parents retournés dans leur pays d'origine solliciter en vain un visa, obligés de se séparer de leurs enfants français confiés à l'Assistance publique, conjoints de citoyens français rûs dans l'impossibilité de séjourner régulièrement à la frontière ou contraints à la clandestinité ; malades du sida renvoyés vers des pays dépourvus de structures de soins, jeunes Algériens expulsés en

urgence absolue pour avoir participé à une manifestation contre le contrat d'insertion professionnelle (CIP) ; demandeurs d'asile menacés, systématiquement déboutés ; réfugiés politiques clochardisés, privés d'autorisation de travail et de ressources ; délinquants expulsés vers leurs pays de naissance, avec lequel ils n'ont souvent plus d'attaché, si ce n'est leur peine de prison ; « sans papiers » dépourvus de protection sociale (maladie, invalidité, vieillesse) ; personnes en instance d'expulsion ou de reconduite à la frontière, isolées dans des « zones d'attente » ou des « centres de rétention ».

(Lire la suite page 22)

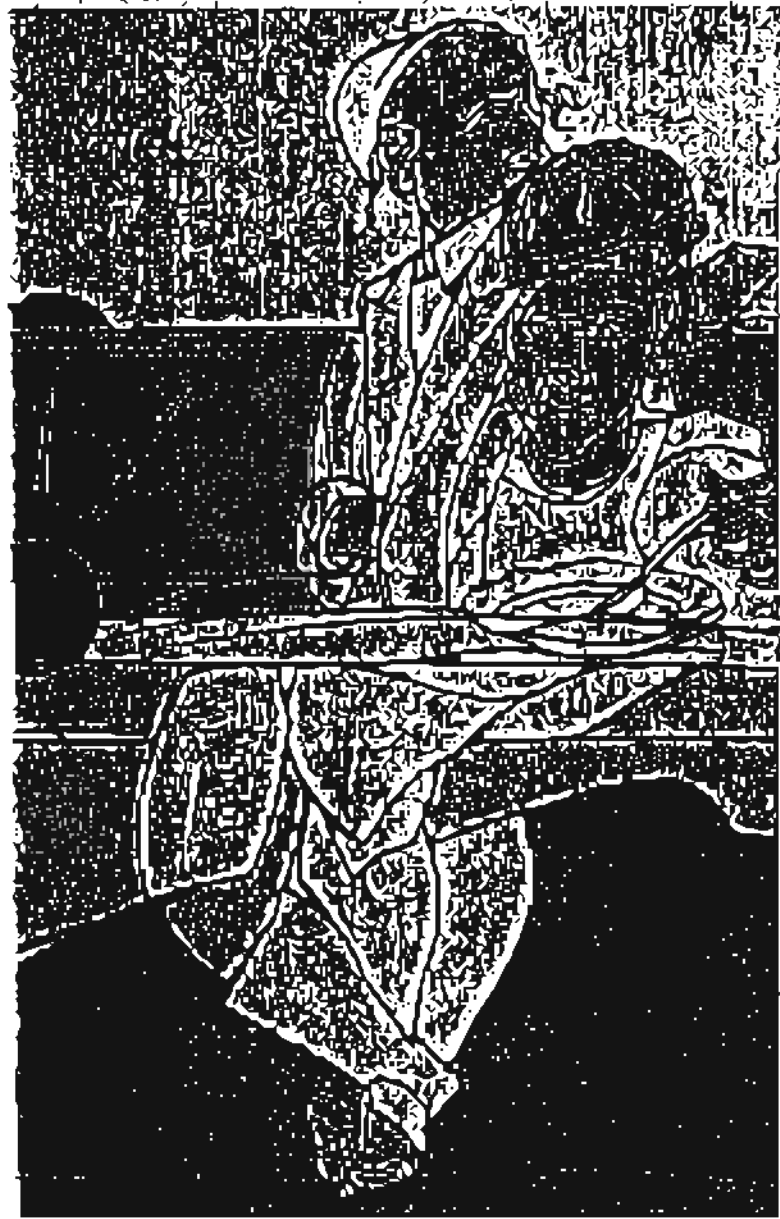


Photo de la première page.

BÂTIR LA

Les immigrés

Après avoir énoncé le principe de libre circulation des personnes à l'intérieur de l'espace communautaire, le traité de l'Union européenne a défini les conditions de libre circulation des personnes. Mais, en matière de libre circulation, la France a toujours été la dernière à se conformer à la législation européenne.

Alors qu'elle répondait à l'objectif de la politique sociale — protéger les travailleurs — le plus tôt possible, elle a eu recours à des mesures d'urgence et d'exception. Elle a ainsi refusé de demander un nouveau report de l'entrée en vigueur de la convention de Schengen, prévue pour le 1^{er} janvier 1995. Non que le gouvernement de M. Balladur, par de surcroît, se soit souvenu des effets pervers d'un

second accueil en refus de l'associer à l'élaboration de la législation européenne, le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark, en refusant d'accepter le principe de la libre circulation des personnes à l'intérieur de l'espace communautaire, ont évité de demander un nouveau report de l'entrée en vigueur de la convention de Schengen.

D'autres choix que la clandestinité

C'est le refus des Etats de la zone de libre échange de ratifier la convention de Schengen, prévue pour le 1^{er} janvier 1995 d'une convention depuis longtemps adoptée et ratifiée. Dans l'inter-venant, toujours à l'initiative du ministre français de l'Intérieur, Jacques Chirac, contre l'avis de la plupart des juristes, l'urgence nécessitant de se mettre en conformité avec le traité, le gouvernement français, pour répondre à l'obligation d'urgence, a introduit une législation d'exception au droit d'asile, limitant à une série de dispositions législatives réduisant les droits des étrangers (3).

Désireuse d'urgence et de l'efficacité, la France a en fait introduit des dispositions qui ne sont pas conformes à la législation européenne. Elle a ainsi introduit une législation d'exception au droit d'asile, limitant à une série de dispositions législatives réduisant les droits des étrangers (3).

BÂTIR LA

Les immigrés dans l'étau policier

En ce qui concerne le statut des étrangers en France, le droit d'asile est le seul droit qui ne soit pas régi par le droit commun. Les étrangers en France sont régis par le droit commun des étrangers.

Les étrangers en France sont régis par le droit commun des étrangers. Les étrangers en France sont régis par le droit commun des étrangers.

Bébés délinquants

Même si la France a introduit des dispositions législatives réduisant les droits des étrangers, elle a aussi introduit des dispositions législatives réduisant les droits des étrangers.

Les étrangers en France sont régis par le droit commun des étrangers. Les étrangers en France sont régis par le droit commun des étrangers.

BÂTIR LA

Les immigrés dans l'étau policier

En ce qui concerne le statut des étrangers en France, le droit d'asile est le seul droit qui ne soit pas régi par le droit commun. Les étrangers en France sont régis par le droit commun des étrangers.

Les étrangers en France sont régis par le droit commun des étrangers. Les étrangers en France sont régis par le droit commun des étrangers.

Bébés délinquants

Même si la France a introduit des dispositions législatives réduisant les droits des étrangers, elle a aussi introduit des dispositions législatives réduisant les droits des étrangers.

Les étrangers en France sont régis par le droit commun des étrangers. Les étrangers en France sont régis par le droit commun des étrangers.

Encourager la délation

La loi de 1994 a introduit des dispositions législatives réduisant les droits des étrangers. Elle a aussi introduit des dispositions législatives réduisant les droits des étrangers.

Les étrangers en France sont régis par le droit commun des étrangers. Les étrangers en France sont régis par le droit commun des étrangers.

Bébés délinquants

Même si la France a introduit des dispositions législatives réduisant les droits des étrangers, elle a aussi introduit des dispositions législatives réduisant les droits des étrangers.

Les étrangers en France sont régis par le droit commun des étrangers. Les étrangers en France sont régis par le droit commun des étrangers.

1. Des notes de la Cour de cassation... 2. Des notes de la Cour de cassation... 3. Des notes de la Cour de cassation...

VOTRE AVIS
LE SERVICE
NATIONAL

PAGE 14

TEMOIGNAGE CHRÉTIEN

Photo (en haut) : Pierre Chollat, et VÉRITÉ, JUSTICE OÙ QU'IL EN COUTE Photo (en bas) : Denis Pigeon / Montréal 96

BOUDDHISME ;
LA CONVERSION
D'UN POLICIER

PAGES 10

ROSHIE

OVER CE QUI PEUT L'ÊTRE

est donc en partie tombée sous l'assaut répété des serbes de Bosnie, qui affichent, encore plus sûrs leur volonté d'agrandir le territoire conquis par les dans la perspective d'un rattachement à la Serbie.

re présentait une stratégie sur "le terrain" l'action militaire pour l'établissement d'un plan de paix que le partage territorial était, et l'échec sur le terrain de la Bosnie, pour le cours des siècles de sécurité. A la fin de la guerre, il est devenu évident que la division internationale de la Bosnie n'est pas la seule, sans compter à côté des bombardements des serbes, un siège insupportable, la destruction d'écoles, de lycées, de centres de santé et d'épaves, l'incapacité de la population bosniaque à composer que la politique de la conquête imposent sa loi pour de faire précéder la for-

de Rome, qu'il a été une alliance, qui pose aussi l'élection des propositions de forces militaires privées de la réponse.

le 11 décembre 1994, ce de chaque bloc de serbes, le mouvement général de la Bosnie, qui a été ultimement en 30 000 tonnes d'essence, et également, à les forces serbes (Général Michael Sayer) et entre Shaban Bilirović, le président, et le général Mladic, les ministres étrangers français et britannique, le maintien de l'embargo à l'encontre des forces serbes de Bosnie, déjà annulé.

embrasement général. Et Alain Juppé de se référer aux propos de Warren Christopher, le secrétaire d'État américain, nécessitant l'engagement de 200 000 hommes sur le terrain. Contre l'embrasement de la région et près de la Méditerranée, aux sources de la Russie, est un danger réel que l'on ne pourrait évaluer aujourd'hui. Même si le temps a effectivement consacré un facile d'aggravation des antagonismes et du chaos.

Pour autant, quelle espérance sérieuse placer en la présence de la Bosnie, bras armés, le cabinet d'État américain, et en la relation d'un éventuel processus de négociations ? Déjà, l'écarter des centres humanitaires se réduit à la portion congrue. Elle est importante cependant, dans une situation où l'on pourrait attendre un obstacle contre le pire.

Qu'en sera-t-il des négociations, elles n'ont jamais été aussi bloquées. D'une part, par la volonté des agressions de poursuivre les conquêtes territoriales pour mettre la communauté internationale devant le fait accompli définitif. D'autre part, par les divisions meurtrières au sein du groupe de contact : France, Allemagne, Grande-Bretagne, États-Unis, Russie. Enfin, parce que ces divisions favorisent les lectures les plus nationalistes et expansionnistes de plans de paix qui ont déjà intégré le principe du partage territorial.

S'il reste un espoir cependant, par une réelle fermeté sur le terrain qui jamais encore ne l'est manifestée, pour arrêter les agressions à la table de négociations et pour que cesse le massacre, une tentative demeure : des vies, probablement, auront été épargnées et tant de vies en considérable, mais la politique de la force des nouvelles démons de l'après-guerre froide auront triomphé, ceux de l'anticoïnopolitisme, ceux du racisme à l'égard brutal, ceux de l'élitisme et de l'obscurantisme, ceux du mépris de l'humanité. La communauté internationale, rongée par ses divisions d'intérêts égoïstes conduisant à ce non-

L'APRÈS DELORS

LES SOCIALISTES FACE À EUX-MÊMES

Les sondages le donnaient gagnant à l'élection présidentielle. Mais Delors se fâisait. Il semblait jouer au chat et à la souris avec l'opinion. Il s'est enfin décidé à parler. Pour dire « Non ».

D'abord, Jacques Delors n'est pas un homme politique comme les autres. En 1983, il refuse d'être Premier ministre parce qu'il estime n'avoir pas les moyens de gouverner sans le portefeuille de l'Économie ; en 1994, il refuse d'être candidat à l'Élysée, parce qu'il pense ne pas pouvoir disposer d'une majorité qui mettrait en œuvre les réformes qu'il proposerait. Il ne veut pas être un « roi fétide ». Il veut agir dans la seule efficacité.

du président de la Commission européenne. « Je ne suis pas sûr. Il a été facile à lui-même. Il étudie les chances, et il se rend compte qu'il n'a pas les moyens de gouverner sans la France. Il est facile à lui-même », dit Dominique de Villepin, qui connaît Delors depuis plus de quarante ans. Il est l'opinion en outre de constater que les plus sérieux amis de Delors n'ont presque jamais été qu'il n'était pas.

Il y a comme de l'humilité dans cette attitude iconoclaste d'un homme politique, porté par l'opinion publique, et exposé le possible à l'avenir. « J'ai toujours essayé de choisir de me battre et de mettre la main sur le plus grand pour les valeurs que je défends, et pour les services que je peux rendre à mon pays. Et c'est dans la même mesure que j'ai essayé mes réflexions de ces dernières années. J'ai décidé de ne pas être candidat à la présidence de la République », avait dit Delors.

Et d'insister dans tous les discours que l'on ne sait jamais comment on va pouvoir emporter la décision, car il y a toujours une raison qui prime sur les autres : c'est la promesse de Delors, et c'est tout ce que les arguments comptent.

Delors a travaillé son idée : près de 30 ans. « Je travaillais sans relâche depuis vingt-cinq ans. Il est plus raisonnable, dans ces conditions d'urgence, un mode de travail équilibré, entre la réflexion et l'action ».

Sans doute, quel moment la possibilité de ce projet, même si 30 est l'âge canonique pour l'Élysée, et que le parti de Président de la République n'est pas l'alternance ? « Je n'ai pas l'impression que je n'ai rien à dire ».

C'est ainsi que depuis les 20 ans et son entrée à la Banque de France comme directeur, Delors n'a pas manqué de participer à des réunions syndicales (CFR) après le travail, avant la séance et la réunion de la CPD.

donc il les a les années suivantes ; même, en tant que Conseiller au FN, en tant que conseiller, puis notamment le Congrès international et celui président de la Commission européenne sur de tels projets. « Une unique connaissance, d'ailleurs, participera aux Semaines européennes et à ceux de G7... »

Enfin, évidemment, avec un bilan multiple. C'est ce qui est à l'origine de son choix. Et ce pourquoi il donnera sept années de plus : cinq années, il s'est dit, c'est le plus grand, qui donne des années supplémentaires, et qui donne des années supplémentaires ; en tout ces années de travail. C'est ainsi que Delors, en 1989, en a été un Conseiller social pour son rôle, en 1991, son rôle au Parlement européen, et les fonctions de ministre de l'Économie et des Finances de François Mitterrand, et de son rôle à Baccarat.

Peut-être ne peut-on parler de son rôle, même si l'on est sûr de son rôle.

Pour être sûr que Delors est ce travail d'humanité plus que de pouvoir. La participation plus qu'un pouvoir. La volonté de reconnaître plus qu'un pouvoir : ce n'est pas la loi de la force, c'est la loi de la justice, c'est la loi de la justice.

Les engagements politiques qu'il a eus, et non pas une réflexion logique, il considère que, si c'est cela, ce n'est pas son rôle, mais que la force est la loi de la justice. La justice, c'est la loi de la justice, c'est la loi de la justice. « Je n'ai rien à dire ».

Et c'est ce qui se fera, même si l'on ne peut pas le dire, même si l'on ne peut pas le dire, même si l'on ne peut pas le dire. « Je n'ai rien à dire ».



Après la défection de Jacques Delors, les socialistes sont déçus. Qui est-ce ?

Dimanche soir 11 décembre, les socialistes présents en leur siège de la rue de Solferino sont allés. Certains laissent couler des larmes. Des appels téléphoniques pleurent, de déception, parfois même de colère contre l'incertitude qui s'est installée à ce sujet. Des amis de Vieillesse, en revanche, ils manifestent aussi, leur tristesse comprendrait peut-être mieux, l'absence et demander personnellement d'annuler obligent, le renouvellement

N. K.

(SUITE EN PAGE 1)



93 HEBDO

CP 72242 ISSN 1145-8976



HÉBDOMADAIRE N° 725
DU 16 AU 22 DÉCEMBRE 1994
PRIX : 5 F
ANNONCES LÉGALES

• **Municipales :**
Six maires
cherchent
des candidats
en dehors
des partis

Page 5

• « Français,
si vous saviez ».
Le MRAP tire la
sonnette
d'alarme

Pages 3 et 13

• **Blanc-Mesnil :**
Regain de violence
au
collège Descarte

CHARITÉ FAUT-IL L' OU LA RE



at général e e- Saint-Denis cord avec taire général

l de la
(GP) se
ntal le
concer-
nale et
ut a fait

qui iso-
blique,
la dis-
oires du
écurité
sienne.
simple
n fonc-
ur. Les
motion
ne vraie

réforme et non pour des mesurètes indemnitaires versées sous forme de primes, desquelles sont exclus plusieurs milliers de jeunes policiers travaillant en région parisienne. Ils ont réaffirmé leur attachement à la FASP en réaction aux déclarations faites par le secrétaire général du SGP, Jean-Louis Arajol, le 9 décembre dernier dans laquelle il avait déclaré qu'il se désolidarisait de la FASP. Les délégués du SGP - FASP 93 ont également exigé que Jean-Louis Arajol revienne sur ses déclarations qui ne peuvent engager que lui même sachant que les décisions annoncées n'on fait l'objet d'aucun débat démocratique dans les instances statutaires de l'organisation syndicale».

emiers conseils de Bison Futé

près de
ques sévères (froid, verglas, brouillard,
neige) risquent de désorienter une

tion difficile, nombreux encombre-
ments en perspective. • Samedi 24

COMMUNIQUE DU MRAP

Français, si vous saviez!

Tout près de nous, silencieusement, des femmes, des hommes et des enfants vivent dans la misère et dans la peur. Ce sont ceux que l'on appelle les «sans papiers», les étrangers qui se trouvent en situation «irrégulière» bien souvent parce que des droits fondamentaux tels que celui de vivre en famille, de se marier, de bénéficier du droit d'asile, ont été bafoués. Ils n'ont pas le droit au travail, pas de couverture sociale, pas de toit (ou un logement précaire), pas de droit à la parole. Bien souvent ils n'ont ni la possibilité de se soigner, ni de scolariser leurs enfants. Chaque instant l'arrestation ou l'expulsion les guettent. Chaque jour des couples sont séparés, des enfants sont arrachés à leurs parents. Des malades atteints de pathologie grave sont expulsés... Des personnes dont la vie est menacée dans leur pays d'origine y sont renvoyés, avec, comme conséquences, l'arrestation, la torture et souvent également la mort. Sans résoudre les graves problèmes actuels (licenciements, chômage, travail

précaire, échec scolaire, pénurie de logement) les mesures sur l'immigration fabriquent massivement des «clandestins», violent des droits élémentaires, alimentent les réactions racistes et xénophobes. Nous ne pouvons accepter que des personnes, Français et Etrangers, voient ainsi leur dignité bafouée. C'est sur ce thème que le MRAP a organisé un meeting à Paris le 10 décembre, journée internationale des droits de l'homme.

De très nombreux témoignages ont été recueillis (voir pages intérieures NDLR). Chacun est invité à signer la pétition «Français, si vous saviez!». Le MRAP se tiendra à votre disposition sur un simple appel téléphonique au 48.06.88.00.

(*) Parmi les nombreux premiers signataires: Henri Alleg, Mouloud Aounit, Jean-Pierre Chabrol, Didier Daeninckx, Albert Jacquard, Renée Lemignot, Marie-Claire Mendès-France, Marc Ogeret, Gille Perrault, Frédéric Pottecher, Robert Sabatier...

France, sens retour. • Mercredi 4 janvier en Ile-de-France et en Province, sens

DROIT D'ASILE BAFOUE

Le couple Barisic interdit de séjour

Le MRAP alerte l'opinion sur la situation catastrophique vécue par le couple Barisic. Les demandes d'autorisation provisoire de séjour à titre humanitaire faites à la préfecture de Bobigny par la permanence juridique du MRAP ont été refusées. M. et Mme Barisic sont invités à quitter le territoire. Ils vivent dans la peur, sans autorisation de travailler pour faire vivre leurs enfants. Plus de droit d'avoir une couverture sociale. Pourtant, M. Alain Juppé, ministre de la Défense parle de l'accueil

qui doit être réservé aux couples mixtes originaires de l'ex-Yougoslavie. M. Barisic, croate, né en Bosnie, vivait en Serbie depuis son mariage. Réserviste de l'armée fédérale, il refuse de tirer sur un enfant qui avait franchi la zone militaire. Placé en détention, il subit la torture. Libéré, il déserte et se réfugie en France en 1991. Sa demande pour obtenir le statut de réfugié politique est rejetée en août 1993. Sa femme et ses deux enfants l'ont rejoint en mars dernier, sa demande d'asile est rejetée à cette date.

Le MRAP, poursuit la lutte pour que cette famille obtienne enfin le statut de réfugié politique.

Dimanche 18 décembre, de 14h à 18h, le comité des fêtes du Montfort-Espace Renaudie organise la 5^e Fête des enfants de la

ière
juif
. A
m-
s et
et
et

RHONE DOULENCO

93 HEBDO

93700 DRANCY
TEL : 48.32.93.23
HEBDOMADAIRE

DROIT D'ASILE BAFOUE

Le couple Barisic interdit de séjour

Le MRAP alerte l'opinion sur la situation catastrophique vécue par le couple Barisic. Les demandes d'autorisation provisoire de séjour à titre humanitaire faites à la préfecture de Bobigny par la permanence juridique du MRAP ont été refusées. M. et Mme Barisic sont invités à quitter le territoire. Ils vivent dans la peur, sans autorisation de travailler pour faire vivre leurs enfants. Plus de droit d'avoir une couverture sociale. Pourtant, M. Alain Juppé, ministre de la Défense parle de l'accueil

qui doit être réservé aux couples mixtes originaires de l'ex-Yougoslavie. M. Barisic, croate, né en Bosnie, vivait en Serbie depuis son mariage. Réserviste de l'armée fédérale, il refuse de tirer sur un enfant qui avait franchi la zone militaire. Placé en détention, il subit la torture. Libéré, il déserte et se réfugie en France en 1991. Sa demande pour obtenir le statut de réfugié politique est rejetée en août 1993. Sa femme et ses deux enfants l'ont rejoint en mars dernier, sa demande d'asile est rejetée à cette date.

Le MRAP, poursuit la lutte pour que cette famille obtienne enfin le statut de réfugié politique.

93100 Montreuil
TEL : 49 88 29 00
HEBDOMADAIRE

A.J.D. : 05000

Mrap
Afin de défendre « les sans-papiers », ces étrangers en situation irrégulière en France, le Mrap lance pétition et campagne d'information intitulées « Français si vous saviez ». Le 10 décembre, à l'occasion de la Journée

internationale des droits de l'homme, un meeting aura lieu et de nombreux témoignages seront présentés au public.

A partir de 14 h, Bourse du travail, salle Jean-Jourès, rue du Château d'eau, 75010 Paris.

56100 ORIENT
TEL : 91 21 10 18
QUOTIDIEN

A.J.D. : 8800

Mouvement contre la racisme et pour l'amitié entre les peuples

Atteinte aux droits de l'Homme

La charte des Nations unies garantit les droits fondamentaux de l'Homme, de la famille, de l'enfant.

Le droit de vivre en famille est un de ces droits en principe garantis par la charte, et cependant il n'est pas toujours respecté, comme en témoigne le cas de M^{me} D.

M^{me} D. domiciliée à Troyes, de nationalité algérienne, est arrivée en France à l'âge de 6 ans. Titulaire d'une carte de résident en cours de validité, elle travaille sous contrat à durée indéterminée. Elle est mariée, mère de 2 enfants de 9 ans et 8 ans, et elle attend l'arrivée du troisième pour la fin de l'année.

Ses 2 enfants ont été admis au séjour en France, et leur situation a été régularisée en juillet 1994, mais pas celle de leur père, qui a été obligé de repartir en Algérie, après avoir travaillé en France durant 67 trimestres (selon le relevé de compte de Nancy).

Depuis lors, M^{me} D. essaie d'établir un dossier de regroupement familial mais la DDASS refuse de l'instruire, au motif que le salaire de M^{me} D. n'est pas équivalent au SMIC. Or, à l'examen des fiches de salaires, on remarque que M^{me} D. a souvent travaillé 169 heures par mois, et même davantage, jus-

qu'en avril 1994. Actuellement, en raison d'une grossesse difficile, elle ne peut plus fournir le même nombre d'heures.

Peut-on lui en tenir rigueur ?

Peut-on maintenir une famille éclatée, le père loin de ses deux enfants, alors qu'il serait même souhaitable qu'il se trouve auprès de son épouse au moment de la naissance de leur troisième enfant, uniquement parce que la mère ne peut actuellement fournir les 169 heures de travail mensuel exigées ?

Malheureusement le cas de M^{me} D. n'est pas un cas isolé dans le département.

Il arrive que des demandes de régularisation de situations (regroupement familial, parents étrangers d'enfants français) restent en attente auprès des services administratifs, conséquence d'un vide juridique créé par la loi Pasqua.

Lorsque les droits de l'Homme, les droits de l'enfant, les droits de la famille sont bafoués, ce sont les droits de tous qui sont menacés.

Section MRAP de Troyes

QUOT. PROVINCE
L'EST ECLAIRÉ 10 DEC. 1994

10000 TROYES

Communiqué du MRAP Atteinte aux droits de l'homme

La Charte des Nations Unies garantit les droits fondamentaux de l'Homme, de la Famille, de l'Enfant. Le droit de Vivre en Famille est un de ces droits en principe garantis par la Charte, et cependant il n'est pas toujours respecté, comme en témoigne le cas de M^{me} D.

M^{me} D., domiciliée à Troyes, de nationalité algérienne, est arrivée en France à l'âge de six ans. Titulaire d'une carte de Résident en cours de validité, elle travaille sous contrat à durée indéterminée. Elle est mariée, mère de deux enfants de 9 et 8 ans, et elle attend l'arrivée du troisième pour la fin de l'année.

Ses deux enfants ont été admis au séjour en France et leur situation a été régularisée en juillet 1994, mais pas celle de leur père qui a été obligé de repartir en Algérie, après avoir travaillé en France durant 67 trimestres (selon le relevé de compte de Nancy).

Depuis lors, M^{me} D. essaie d'établir un dossier de regroupement familial mais la DDASS refuse de l'instruire, au motif que le salaire de M^{me} D. n'est pas équivalent au SMIC. Or, à l'examen des fiches de salaires, on remarque que M^{me} D. a

souvent travaillé 169 heures par mois, et même davantage, jusqu'en avril 1994. Actuellement, en raison d'une grossesse difficile, elle ne peut plus fournir le même nombre d'heures.

Peut-on lui en tenir rigueur ?

Peut-on maintenir une famille éclatée, le père loin de ses deux enfants, alors qu'il serait même souhaitable qu'il se trouve auprès de son épouse au moment de la naissance de leur troisième enfant, uniquement parce que la mère ne peut actuellement fournir les 169 heures de travail mensuel exigées ?

Malheureusement, le cas de M^{me} D. n'est pas un cas isolé dans le département.

Il arrive que des demandes de régularisation de situations (regroupement familial, parents étrangers d'enfants français) restent en attente auprès des services administratifs, conséquence d'un vide juridique créé par la loi Pasqua.

Lorsque les droits de l'homme, les droits de l'enfant, les droits de la famille sont bafoués, ce sont les droits de tous qui sont menacés.

Section M.R.A.P. de Troyes

- 9 DEC. 1994

LA VOIX DU NORD
8 Place Général de Gaulle
93000 LILLE

Zakia

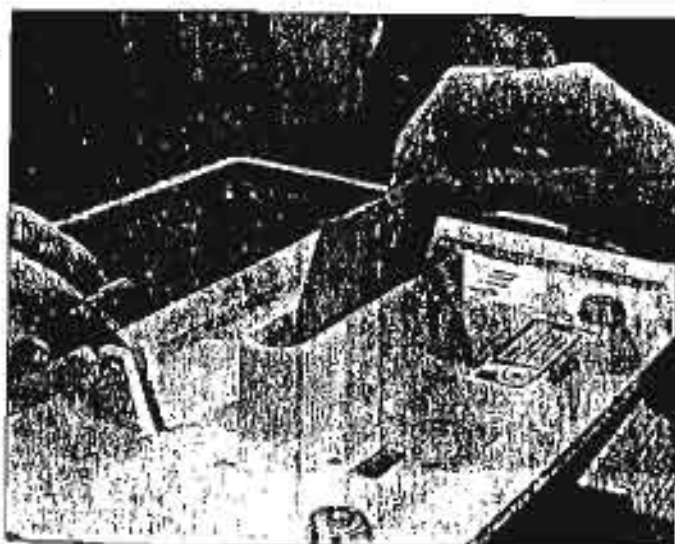
Vote

Fête de la citoyenneté, ce samedi, à Dorignies

Marianne entre dans la danse

Parce que voter, c'est important, l'Actia (association aide-culture, loisir, intégration, animation) a décidé de fêter la citoyenneté ce samedi à la salle polyvalente "Les corons verts" de Dorignies. «On ne dit pas assez aux jeunes que c'est important de voter pour élire le maire ou le président de la République», explique M. Guertit, président de l'association. On se tait alors que les échéances approchent... Après le 31 décembre, il sera trop tard pour s'inscrire sur les listes électorales. La fête de la citoyenneté rappellera aux distraits que si voter est un droit, c'est aussi un devoir.

L'Actia, qui travaille habituellement avec les populations issues de l'immigration, se lance pour la première fois dans un projet de ce genre. «Cette journée est destinée à tous les jeunes du Douaisis, sans distinction. Ils sont tellement nombreux à rester à l'écart des bureaux de vote ! Nous avons aussi invité des scolaires à venir à partir de 10 h. Des membres de l'association leur expliqueront comment se passe une élection». Et puisqu'il n'y a pas de meilleure pédagogie que la pratique, le bureau a été reconstitué, avec isolet, listes d'émargement, urne,



asseesseurs... «On peut même faire voter les enfants!».

En musique

Les curieux seront les bienvenus dès 10 h, et pourront passer la journée en participant aux différents temps forts. L'Actia a ouvert la salle polyvalente à plusieurs groupes et associations : vers 14 h, les jeunes du comité de quartier Delatre monteront sur les planches pour un tour de danse. De 18 à 19 h, le groupe de rai "El Ahmel" donnera un concert. «C'est un jeune groupe du Douaisis auquel nous voulions accorder sa chance», précise M. Guertit.

On ne fera pas que fêter la citoyenneté samedi. On réfléchira aussi à ce qu'elle signifie. Vers 15 h 30, un membre du CIC (centre d'information civique) viendra animer une conférence-débat sur les valeurs de la République, les droits de l'homme, le civisme. Tout au long de la journée, des stands permettront de s'informer : Amnesty International viendra témoigner de ce qui se passe dans des pays où les libertés n'existent plus. Le MRAP présentera le contenu des lois Pasqua, le CIC et l'Actia porteront des élections. Entrée libre.

Le Nouveau Courrier de la Presse
LIT TOUT
13, r. du Col. Orlant, Paris 7 - T. 42 61 62 15

NORD ECLAIR
15 rue du Caire 1 - N° 1. 1994
59100 ROUBAIX

Lille : manifestation pour les Droits de l'Homme

Trois cents personnes environ se sont rassemblées vers 15 h, samedi sur le boulevard L.-B.-Lebas, à Lille, pour y manifester

sur le thème : « La France sera-t-elle encore demain la terre des Droits de l'homme ? »
Essentiellement, les protesta-

tions des manifestants tournaient autour de la situation faite aux immigrés. Mariages de plus en plus difficiles, contrôles d'iden-

tité, tribunaux qui croquent tous les dossiers d'expulsions, alors que beaucoup constituent des cas inacceptables humanitairement.

Outre des organisations comme le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, SOS-racisme, la Ligue des droits de l'homme, on notait la présence de partis politiques comme la Ligue communiste révolutionnaire, le P.C.F., les Verts, Mouvement Noires, etc. La CSDI de Lille et le mouvement « Agir ensemble contre le chômage (AEC) avaient envoyé d'importantes délégations.

La manifestation, après avoir traversé le centre de Lille s'est dirigée vers le sud de la ville où, à la Halle Concorde, se tenait en soirée, sur le même thème des Droits de l'homme, une soirée festive en présence de Marie-Christine Blandin, la présidente de la Région.



Photo François BEAUMADIER

TEMOIGNAGE CHRETIEN

75009 PARIS
TEL : 42.46.37.50
HEBDOMADAIRE

Français, si vous saviez !

20/11

Sous ce titre, le 10 décembre, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, le Mrap a lancé une campagne de sensibilisation de l'opinion publique à l'égard des familles et personnes de nationalité étrangère qui, en dépit de leurs attaches reconnues en France, sont condamnées à la clandestinité. Depuis un an qu'est entré en vigueur le dispositif des lois Pasqua-Bailleur-Veil, des jeunes nés en France, des femmes et des jeunes filles qui n'ont pu bénéficier du regroupement familial, des hommes pourtant pères d'un enfant français, se retrouvent « sans papiers » ; certains, même atteints de pathologies graves, sont expulsés ; d'autres, Algériens et réfugiés de l'ex-Yougoslavie, sont renvoyés dans leur pays d'origine au risque de la torture et de la mort. Loin de s'attaquer à l'immigration clandestine, ces lois portent atteinte à des droits essentiels, celui de vivre en famille, celui de se marier, comme au droit d'asile, et c'est, comme le souligne Mouloud Aounit, secrétaire national du Mrap, « l'ensemble des droits des citoyens qui sont en jeu ». ■

16 DEC 94

93 HEBDO

93700 BRANCY
TEL : 42.32.93.23
HEBDOMADAIRE

COMMUNIQUE DU MRAP

Français, si vous saviez !

Tout près de nous, silencieusement, des femmes, des hommes et des enfants vivent dans la misère et dans la peur. Ce sont ceux que l'on appelle les « sans papiers », les étrangers qui se trouvent en situation « irrégulière » bien souvent parce que des droits fondamentaux tels que celui de vivre en famille, de se marier, de bénéficier du droit d'asile, ont été bafoués. Ils n'ont pas le droit au travail, pas de couverture sociale, pas de toit (ou un logement précaire), pas de droit à la parole. Bien souvent ils n'ont ni la possibilité de se soigner, ni de scolariser leurs enfants. Chaque instant l'arrestation ou l'expulsion les guettent. Chaque jour des couples sont séparés, des enfants sont arrachés à leurs parents. Des malades atteints de pathologie grave sont expulsés... Des personnes dont la vie est menacée dans leur pays d'origine y sont renvoyés, avec, comme conséquences, l'arrestation, la torture et souvent également la mort. Sans résoudre les graves problèmes actuels (licenciements, chômage, travail

précaire, échec scolaire, pénurie de logement) les mesures sur l'immigration fabriquent massivement des « clandestins », violent des droits élémentaires, alimentent les réactions racistes et xénophobes. Nous ne pouvons accepter que des personnes, Français et Etrangers, voient ainsi leur dignité bafouée. C'est sur ce thème que le MRAP a organisé un meeting à Paris le 10 décembre, journée internationale des droits de l'homme.

De très nombreux témoignages ont été recueillis (voir pages intérieures NDLR). Chacun est invité à signer la pétition « Français, si vous saviez ! ». Le MRAP se tiendra à votre disposition sur un simple appel téléphonique au 48.06.88.00.

(*) Parmi les nombreux premiers signataires: Henri Alleg, Mouloud Aounit, Jean-Pierre Chabrol, Didier Daeninckx, Albert Jacquard, Renée Lemignot, Marie-Claire Mendès-France, Marc Ogeret, Gille Perrault, Frédéric Pottecher, Robert Sabatier...

Q. PARIS
LE PARISIEN

14 DEC. 1994

93400 SAINT OUEN
TEL : 40.10.30.30

DÉBAT SUR LE SÉJOUR DES ÉTRANGERS EN FRANCE

Le M.R.A.P. (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) invite le public à s'informer et à débattre sur les lois concernant le séjour des étrangers en France, ce soir à partir de 20 heures au centre culturel la Clef, 21, rue de la Clef, dans le V^e. Mouloud Aounit, secrétaire général du M.R.A.P., Jean-Daniel Dechezelle, avocat, François Prunet, secrétaire national du M.R.A.P., chargé des questions d'immigration, et Gérard Tcholakian, autre avocat, animeront le débat.

1A CROIX
3 rue Bayard
75008 PARIS

16 DEC 1994

Immigration Mgr Claude Frikart, évêque auxiliaire de Paris, a, mercredi, dénoncé la loi Pasqua lors d'une manifestation d'associations de droits de l'homme

LA LOI PASQUA DE PLUS EN PLUS CRITIQUÉE

Un an après avoir été votée, la loi Pasqua sur l'entrée et le séjour des étrangers en France fait l'objet de critiques de plus en plus vives. En témoignent les appels que les Églises et les associations de droits de l'homme lancent pour que le gouvernement modifie ce texte législatif ou, à tout le moins, en ordonne une application douce.

Le dernier de ces appels a été formulé par Mgr Claude Frikart, évêque auxiliaire de Paris, mercredi soir, lors d'une manifestation sur le parvis de Notre-Dame, organisée par la Coordination pour le droit des immigrés à vivre en famille.

La loi Pasqua vise à lutter

contre l'immigration clandestine. Cependant, dans la pratique, certaines de ses dispositions portent atteinte au droit de vivre en famille : des adultes en situation irrégulière se trouvent éloignés de leurs enfants, qui sont nés en France, et des couples mixtes sont séparés, le conjoint étranger ayant été expulsé hors du territoire national.

Les associations unissent leurs efforts

Pour faire en sorte que ces cas, qui se multiplient, soient correctement traités, plusieurs organisations — associations familiales, Pastorale des migrants, Cimade, Voyage de

noce, Mrap, Anafé... — ont unies leurs efforts.

Mgr Frikart, qui est aussi membre du Comité épiscopal des migrations, a été ferme, mercredi : « Je veux, a-t-il commenté, dire clairement mon inquiétude sur la législation concernant le regroupement familial des immigrés, mais plus particulièrement les menaces qui visent les familles dont les enfants sont français, mais dont les parents, ou l'un des parents, sont expulsables. La loi prévoit, en effet, des situations d'expulsion pour des délinquants, père ou mère d'enfants français... des délinquants, parce qu'ils sont clandestins. »

Il a ensuite rappelé que nous

étions dans l'Année internationale de la famille et dénoncé une contradiction : « Est-il conséquent, est-il raisonnable d'exclure du droit de vivre en famille des hommes, des femmes, des enfants, du fait de leur situation d'immigrés ? N'est-ce pas, d'ailleurs, contrevenir à la convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant — de vivre avec ses parents — signée par la France ? Je pense, ainsi que l'exprimait le Pape Jean-Paul II aux familles immigrées, en août 1993, « qu'il est, en particulier, du devoir de l'État de défendre les immigrés contre toute tentative de marginalisation ou de racisme en promouvant une culture de solidarité convaincue et

active », et « de faire en sorte que les familles des émigrés ne soient pas privées de ce qu'il assure ordinairement aux familles de ses propres citoyens ».

Une prochaine action en justice

Et Mgr Frikart de faire un vœu solennel : « En attendant une modification de la loi, telle que nous la souhaitons, il reste qu'il est toujours possible d'en trouver une application intelligente et humaine, conforme à notre tradition, et conforme à cette fête de Noël qui se veut symbole de joie et de paix pour tous, mais que tous les chrétiens et d'autres croyants découvrent comme la naissance de Jésus —

l'Emmanuel : Dieu avec nous — et comme la fête de la famille. »

Dans les prochains mois, la contestation de la loi Pasqua va vraisemblablement monter d'un cran. Le Comité épiscopal des migrations prépare une adresse aux hommes de bonne volonté sur la question de l'immigration. Par ailleurs, l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé), qui regroupe depuis cinq ans diverses composantes (dont Amnesty France), est déterminée à ester en justice à propos de situations frappant des immigrés.

Antoine FOUCHET

N.C.P. LIT TOUT

Tél : 42.61.52.15 - Fax : 49.27.07.10

16 DEC 94

LE REPUBLICAIN DU LOT ET
GARONNE
47200 MARMANDE
TEL : 53.20.92.93
HEBDO. PROVINCE

Maison du Temps Libre

Devenir Français

Le M.R.A.P (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) et la Maison du Temps Libre ont organisé, vendredi dernier, une réunion d'information à l'intention des enfants d'étrangers qui, dans le cadre de la loi Pasqua, ont accès à la nationalité française.

Alain Miranda, Président national du M.R.A.P., est venu retracer l'histoire, le pourquoi, le comment mais aussi les conséquences des lois Pasqua sur le code de la nationalité, devant des partenaires intervenants dans les milieux sociaux ou éducatifs et aussi quelques jeunes. « Depuis un an maintenant les jeunes nés en France de parents étrangers n'accèdent plus automatiquement à la nationalité française » explique Alain Miranda en guise de préambule. « Si les jeunes peuvent justifier d'une présence, sur notre territoire, égale ou supérieure à 5 ans ils doivent désormais accom-

plir une démarche volontaire pour acquérir la nationalité française et ce, entre 16 et 21 ans; Il leur est, aujourd'hui, nécessaire de remplir des formulaires spéciaux, disponibles dans toutes les mairies, sous-préfectures, etc... » devait encore préciser Patrick Quillateau responsable local du M.R.A.P.

ACCES RESTREINT

Pour Alain Miranda, par ailleurs avocat, « cette loi vise à restreindre l'accès à la nationalité française », et constatant, que peu de parents qui devraient pourtant être directement intéressés ne s'étaient pas déplacés, devait ex-



Alain Miranda, le président national du MRAP entouré de responsables locaux.

pliquer « l'effet pervers d'une telle loi qui risque d'être une véritable machine à fabriquer des clandestins avec tout son cortège de drames individuels mais aussi son coût social que devra payer toute la collectivité... »

En effet, soit par négligence, soit pour éviter le sentiment de trahir une filiation parentale, les jeunes ne s'engagent pas toujours dans une telle démarche risquant ainsi, à leurs dépens, d'en appréhender l'importance... une fois les délais passés » ajoute encore Patrick Quillateau.

Au cours de cette réunion, des témoignages directs concernant les regroupements familiaux qui se passent mal furent apportés, mettant ainsi l'accent sur la situation désespérée que cela peut avoir pour certaines familles. A ce propos, le M.R.A.P se propose de rencontrer prochainement le Sous-Préfet de Marmande.

La campagne de sensibilisation pour la manifestation de la volonté de devenir français devait se poursuivre par la distribution d'une plaquette d'information en direction des jeunes.

N.C.P. LIT TOLT

Tel: 2.61.31.15 Fax: 49.27.07.10

QUOT. PROVINCE
LA MARSEILLAISE

23001 MARSEILLE 13^e DEL. 1994
TEL : 91.37.75.00
O.J.D. : 246400

S O C I É T É

MRAP

Loi Pasqua : Français, si vous saviez...

On les appelle les "sans-papiers". Derrière ces mots, des visages, des situations dramatiques. Ceux et celles d'immigrés que l'arsenal législatif Pasqua-Balladur-Veil sur l'immigration et le Code de la nationalité ont précipités dans la clandestinité

DEPUIS l'entrée en application de ces lois, il y a un peu plus d'un an, nous sommes en mesure d'en évaluer les effets concrets sur le terrain", explique Mouloud Aounit, secrétaire général du MRAP, qui est appelé à l'opinion publique et lance une campagne d'information sous le titre "Français, si vous saviez...". À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, célébrée chaque année le 10 décembre, le mouvement antiraciste organisait une rencontre à Paris où l'on a évoqué les témoignages de nombreuses victimes des nouvelles mesures gouvernementales. Droit d'asile, mariages mixtes, droit de séjour et au regroupement familial bafoués, expulsions de malades, de jeunes mères en France, d'étrangers parents de jeunes Français, la liste est longue des drames évoqués.

"Lois de s'attaquer à l'immigration clandestine, ces lois ont pour conséquences directes de créer une désintégration des familles et de personnes dont les attaches en France sont souvent profondes", poursuit Mouloud Aounit. "Elles portent atteinte aux libertés individuelles et collectives, au droit de vivre en famille, au séjour, à la circulation de



Les lois Pasqua portant atteinte aux libertés individuelles et collectives

chaque individu..." "Les droits de l'homme sont en train d'être muselés et l'immigration est prise dans le broyeur de ces lois."

"Mais la campagne que nous menons a aussi pour but de mettre en garde

contre le second objectif du gouvernement. Car ces attaques ne visent pas uniquement l'immigration. L'opinion publique, même si aujourd'hui elle n'est pas entièrement derrière nous, doit comprendre qu'au-delà des atteintes aux

droits des immigrés, c'est l'ensemble des droits des citoyens qui sont en jeu." Le secrétaire général du MRAP en prend pour preuve la loi sur la sécurité qui vient d'être votée, conséquence logique des mesures contre

l'immigration". "Les contrôles qui seront mis en place lors des manifestations s'inscrivent dans le processus déclenché par la loi sur les contrôles d'identité. En clair, on prépare la société à un remodelage de l'Etat de droit", estime Mouloud Aounit.

Poursuivre dans ces logiques d'exclusion revient à préparer pour l'avenir des bombes à retardement, renforcées encore le militant antiraciste. "On risque de fabriquer des fractures sociales sur lesquelles on ne pourra plus avoir prise. Pour exemple, en 1994, malgré le dispositif sécuritaire, le nombre d'incidents dans les banlieues s'est accru par rapport à l'année précédente. Plus grave, on assiste de plus en plus à un repli communautaire, d'un côté comme de l'autre. C'est notre modèle même d'intégration qui est en train de voler en éclats."

Le MRAP a, dans une lettre adressée au premier ministre, à Mme Veil et MM. Pasqua et Juppé, demandé "que soit mise en place une réunion interministérielle avec les autres associations pour procéder à une évaluation sérieuse de ces lois et aboutir à des propositions de solutions globales et non négociées au cas par cas".

N.C.P. LIT TOLT

TEL: 49.51.5015 Fax: 49.51.9710

QUOTIDIEN PARIS 11, rue de la Harpe
PARISIEN-VAL DE MARNE

93400 SAINT DENIS
TEL: 49.20.20.20
D.T.D. : 53000

Ils manifestent pour le retour de Moussa à Vitry

Des militants et les représentants des organisations qui soutiennent le jeune Moussa, un Malien expulsé le mois dernier, se sont rassemblés devant les portes du Quai d'Orsay.

HIER après-midi, le collectif qui soutient Moussa Sacko, un jeune lycéen de Vitry expulsé au mois de novembre vers le Mali, son pays d'origine, s'est rendu au ministère des Affaires étrangères, quai d'Orsay. Les syndicats enseignants, les élus de Vitry, les militants communistes, la Ligue des droits de l'homme, le MRAP, ainsi que d'autres organisations et des sympathisants se mobilisent depuis plusieurs semaines pour obtenir le retour de Moussa en France. Le proviseur du lycée professionnel des Carrières où ce jeune Malien était scolarisé ainsi que le responsable de la société au sein de laquelle il effectuait un stage, plaident également sa cause. Moussa, orphelin de père, est rentré régulièrement en France en 1990 avec un passeport diplomatique. A l'époque, son



beau-père est consul du Mali en France. Mais l'année suivante, ce dernier doit rentrer précipitamment à Bamako, à la suite d'un coup d'Etat dans son pays. Le jeune Moussa entreprend alors les démarches nécessaires pour ob-

tenir un titre de séjour. « Sa demande, différée tant qu'il a été mineur, a été perdue par l'administration et n'a pas été traitée lors de sa majorité. Moussa, découragé par les méandres de l'administration, a négligé de s'en inquiéter et

Le collectif qui soutient le jeune Malien expulsé de Vitry en novembre dernier avait appelé hier à manifester devant le ministère des Affaires étrangères afin d'obtenir le retour de Moussa Sacko.
(Photo Gios Gny)

s'est retrouvé en situation irrégulière au regard de la loi, sans en mesurer les conséquences, comme beaucoup de jeunes sans son cas », explique le collectif unitaire de défense des jeunes et maîtres auxiliaires menacés d'expulsion.

Aujourd'hui, le combat continue pour tenter d'obtenir le retour de Moussa en France. Tous ceux qui se mobilisent autour de ce jeune Malien exigent qu'il rentre immédiatement, muni d'un titre de séjour lui permettant de poursuivre sa scolarité à Vitry.

Mais la situation du jeune Moussa reste pour l'instant dans l'impasse. La délégation n'a pas été reçue par la direction des affaires africaines, au quai d'Orsay

C.H.

FRANCAIS SI VOUS SAVIEZ!

Tout près de nous, silencieusement, des hommes, des femmes et des enfants vivent dans la misère et dans la peur. Ce sont ceux que l'on appelle les « sans papiers », les étrangers qui se trouvent en « situation irrégulière » bien souvent parce que des droits fondamentaux tels que le droit de vivre en famille, le droit de se marier, le droit d'asile ont été bafoués.

Ils n'ont pas le droit au travail, pas de couverture sociale, pas de toit (ou un logement précaire), pas le droit à la parole. Bien souvent, ils n'ont pas la possibilité de se soigner ou de scolariser leurs enfants. A chaque instant, l'arrestation ou l'expulsion les guette.

Chaque jour, des couples sont séparés, des enfants arrachés à leurs parents. Des malades atteints de pathologie grave sont expulsés, ce qui signifie l'arrêt brutal du traitement et à brève échéance, la mort. Des personnes dont la vie est menacée dans leur pays d'origine y sont renvoyés avec, comme conséquences, leur arrestation, la torture et souvent également la mort.

Sans résoudre les graves problèmes actuels (licenciements, chômage, travail précaire, échec scolaire, pénurie de logement) les mesures sur l'immigration fabriquent massivement des « clandestins », violent des droits élémentaires, alimentent les réactions racistes et xénophobes.

Nous ne pouvons accepter que des personnes, Français ou étrangers, voient ainsi leur dignité bafouée. **C'est pourquoi le MRAP vous invite à signer la pétition nationale** lancée au cours de cette campagne. Nous demandons :

- * que la situation de chaque individu ou famille « sans papiers » soit étudiée afin qu'ils puissent vivre décemment et s'insérer socialement et professionnellement dans notre pays,
- * que soit mis fin à la généralisation des pratiques des contrôles d'identité au faciès humiliants, blessants,
- * que soit supprimé tout risque de renvoi vers leur pays d'origine de personnes qui y seraient en danger,
- * que soient abrogées les nouvelles lois sur l'immigration et le droit d'asile qui excluent du droit au séjour un grand nombre d'étrangers, y compris parmi ceux installés de longue date et ayant en France leurs racines.

Nous sommes tous concernés: lorsque les droits des uns sont bafoués, ce sont les droits de tous qui sont menacés.

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
-----	--------	---------	-----------